

VERSION

14 JUIN 2022

---

# CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

---



**MAISON DE  
L'ORIENTATION**

Deng Schoul. Däi Beruff. Deng Zukunft.



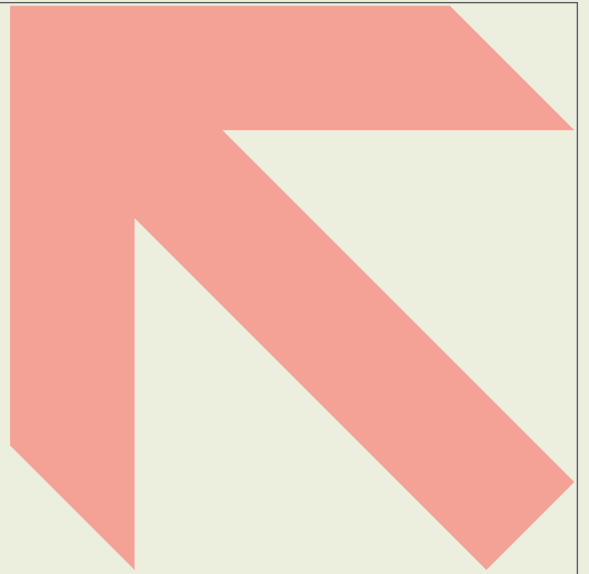
# SOMMAIRE

## CE CADRE DE RÉFÉRENCE PRÉSENTE :

1. Les objectifs à atteindre par l'orientation scolaire et professionnelle ;
2. Les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs ;
3. Les services spécialisés ou intervenants externes sollicités pour informer sur le monde socio-économique ;
4. L'implication des membres de la communauté scolaire dans la démarche d'orientation.

Le cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle est élaboré par le Service de coordination de la Maison de l'orientation en collaboration avec les parties prenantes de la Maison de l'orientation et le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques et est arrêté par le ministre.

<b>1 ↗</b>	<b>PRÉAMBULE</b> 1.1 Préface 1.2 Contexte général 1.3 Contexte légal 1.4 Évolution historique du développement et de la place de l'orientation scolaire et professionnelle au Luxembourg	<b>6 ↖</b>	<b>LA MAISON DE L'ORIENTATION ET SES PARTIES PRENANTES</b> 6.1 La Maison de l'orientation 6.2 Acteurs de l'orientation 6.3 Ressources 6.4 Publications
<b>2 ↗</b>	<b>L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE</b> 2.1 Les compétences à s'orienter tout au long de la vie 2.2 Les transitions 2.3 Les missions de l'orientation	<b>7 ↗</b>	<b>ANNEXES</b> 7.1 Évaluation de la démarche d'orientation: critères de qualité 7.2 Types et moments de transition dans le système scolaire public
<b>3 ↖</b>	<b>LA DÉMARCHE D'ORIENTATION DES LYCÉES</b> 3.1 Définition 3.2 Élaboration de la démarche d'orientation 3.3 Documentation de la démarche d'orientation 3.4 Cinq champs d'actions		
<b>4 ↖</b>	<b>IMPLICATION DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE</b> 4.1 « Whole school approach » 4.2 Cellule d'orientation 4.3 Coordinateur de l'orientation 4.4 Orienteur 4.5 Régent 4.6 Enseignant 4.7 Membres des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires (SePAS) et des Services sociaux éducatifs (SSE)		
<b>5 ↗</b>	<b>PILOTAGE DES DÉMARCHES D'ORIENTATION</b> 5.1 Développement du cadre de référence 5.2 Pilotage des démarches d'orientation		



# 1. PRÉAMBULE

## 1.1 PRÉFACE

Madame, Monsieur,

En 2017 un premier cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle est entré en vigueur au Luxembourg. Élaboré pour une période de 5 ans, cet outil a permis de documenter et de piloter, à échelle nationale, les démarches d'orientation des lycées.

Une évaluation de la documentation des démarches d'orientation par rapport aux dispositions de ce cadre de référence a été réalisée depuis, faisant ressortir plusieurs constats et pistes de développement voire d'amélioration.

Je constate aujourd'hui une prise de conscience de la dimension globale de l'orientation dans les lycées. Dès à présent, une documentation des activités et mesures d'orientation fait partie intégrante du plan de développement scolaire d'un lycée. Par ailleurs, l'importance incontestable du développement auprès des jeunes des compétences pour s'orienter tout au long de la vie, ainsi que l'acquisition et l'échange de connaissances entre professionnels est reconnue. Plusieurs lycées ont également consacré des efforts considérables pour le développement des compétences requises, par exemple en permettant aux coordinateurs de l'orientation de suivre une formation universitaire spécialement créée sur mesure pour eux par la Pädagogische

Hochschule Niederösterreich et la Maison de l'orientation en coopération avec l'IFEN.

L'objectif de cette nouvelle édition du cadre de référence est d'apporter néanmoins quelques avancées, notamment pour des raisons de clarification et de mise en œuvre. Ainsi sont détaillés davantage les descriptifs des tâches et profils de compétences des orienteurs et coordinateurs et le rôle des différentes parties prenantes. À l'avenir, les compétences pour s'orienter tout au long de la vie deviennent, à côté des champs d'actions, la référence pour le classement des activités et initiatives d'orientation. Par ailleurs, compte tenu de l'évolution des offres scolaires internationale et européenne publiques au Luxembourg, celles-ci font dès à présent partie intégrante du cadre de référence. Enfin, des critères regroupés dans une grille pratique peuvent accompagner toute ambition visant à atteindre un niveau de qualité de l'orientation scolaire et professionnelle supérieur à ce qui est prévu.

Je souhaite remercier les lycées participants (LESC, LTB, LAM, LTL et le MLG), le Service de coordination de la Maison de l'orientation, le CePAS, le SNJ, le SECAM, le SCRIPT et le SFP pour l'élaboration de ce nouveau cadre de référence et le collège des directeurs de l'enseignement secondaire pour son soutien.



Claude MEISCH, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ©



## **1.2 CONTEXTE GÉNÉRAL :**

### **CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (ONU)**

#### **ARTICLE 3**

Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

#### **ARTICLE 28**

Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

- a) ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;
- b) ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;
- c) ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

#### **ARTICLE 29**

Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- a) favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- b) préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone.

### **3.4.2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION (EXTRAIT)**

Les réponses du gouvernement en matière d'éducation et de formation s'agencent sur une perspective à moyen et long terme et s'inscrivent dans une logique d'apprentissage tout au long de la vie. Elles concernent l'éducation de la petite enfance, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et la formation professionnelle, l'enseignement supérieur ainsi que l'éducation et la formation des adultes. Les défis qu'il s'agit de relever sont le maintien du multilinguisme comme atout des systèmes d'éducation et de formation à tous les niveaux, la capacité des systèmes éducatifs d'intégrer des enfants, jeunes et adultes de différentes origines, la capacité des systèmes éducatifs à surmonter les inégalités au niveau des résultats d'apprentissages ainsi que l'augmentation du niveau de qualification de la population par des actions qui comprennent toutes les formes d'apprentissages et ciblent tous les âges. Les réformes entamées forment la base permettant de répondre à court et moyen terme aux défis. S'y ajoutent des mesures plutôt transversales intégrées dans différentes lois et touchant l'orientation, la promotion des compétences transversales, la diversification de l'offre scolaire, l'élaboration des programmes de formation, la qualité de l'éducation et de la formation ainsi que le développement professionnel des enseignants et formateurs. Le souci de réduire l'inadéquation des qualifications et de mieux faire correspondre les compétences des jeunes avec la demande du marché du travail a constitué un des objectifs au cœur de la réforme de 2008 de la formation professionnelle. Les réflexions y relatives sont également à la base des mesures de réforme dans l'enseignement général, qui concernent l'organisation de l'enseignement, mais également l'orientation des élèves et la promotion des compétences transversales.

## **1.3 CONTEXTE LÉGAL**

---

### **LOI MODIFIÉE DU 25 JUIN 2004 PORTANT ORGANISATION DES LYCÉES**

---

(modifiée par la loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire)

#### **CHAPITRE 2 - LES LYCÉES**

---

##### **ART. 2. LA MISSION DES LYCÉES**

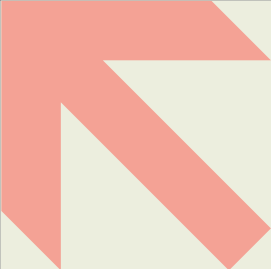
Les lycées ont pour mission d'assurer la formation scolaire et, en complément à l'action des familles, l'éducation des élèves suivant les lois et règlements régissant l'enseignement secondaire. L'élève y reçoit un enseignement qui a pour objectif de le conduire à une certification reconnue, de lui permettre d'acquérir une culture générale, de le préparer à la vie active et à l'exercice de ses responsabilités d'homme et de citoyen. L'élève y est aidé dans son développement personnel et son orientation.

### **LOI DU 29 AOÛT 2017 PORTANT SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

---

##### **ART. 3<sup>TER</sup>. - LA DÉMARCHE DES LYCÉES**

Les lycées assurent une démarche commune et cohérente, documentée dans le PDS, qui répond aux spécificités locales de la population scolaire dans les domaines suivants :

- 
- ✓ 1° l'organisation de l'appui scolaire tel que défini à l'article 14 ;
  - ✓ 2° l'encadrement des enfants ou jeunes à besoins éducatifs spécifiques ;
  - ✓ 3° l'assistance psychologique et sociale des élèves telle que définie à l'article 13 ;
  - ✓ 4° l'orientation des élèves, conformément à l'article 12, paragraphe 2 ;
  - ✓ 5° la coopération avec les parents d'élèves ;
  - ✓ 6° l'intégration des technologies de l'information et de communication ;
  - ✓ 7° l'offre périscolaire.

À la rentrée scolaire, les lycées portent à la connaissance des parents et élèves leurs démarches.

Un règlement grand-ducal fixe les modalités et les finalités de l'élaboration et de la mise en oeuvre du PDS.

## **LOI DU 22 JUIN 2017 AYANT POUR OBJET L'ORGANISATION DE LA MAISON DE L'ORIENTATION**

### **ART. 12**

#### **1.**

Les établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général, y compris les établissements d'enseignement privé sous régime contractuel suivant les programmes de l'enseignement public luxembourgeois, désignés ci-après par « les lycées », prennent en charge les élèves au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle.

La démarche d'orientation mise en oeuvre par les lycées et adaptée aux besoins spécifiques de sa population vise :

- ✓ à informer sur le système scolaire et les voies de formation, y incluses les possibilités d'études supérieures tant au Luxembourg qu'à l'étranger ;
- ✓ à faire connaître le monde socio-économique, en particulier le marché de l'emploi ;
- ✓ à développer les compétences permettant de prendre les décisions sur les voies de formation à choisir et d'élaborer un projet d'études personnel.

#### **2.**

La démarche d'orientation doit être conforme à un cadre de référence fixant des standards minima à respecter par les lycées au niveau de la démarche d'orientation scolaire et professionnelle.

### **LES ÉCOLES EUROPÉENNES AGRÉÉES ET LES ÉCOLES INTERNATIONALES PUBLIQUES**

Les écoles internationales publiques agréées au Luxembourg sont généralement, par leurs lois fondatrices, soumises aux dispositions de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées (par exemple art. 4 de la loi du 26 février 2016 portant création d'une école internationale publique à Differdange). Elles sont donc concernées par le présent contexte légal.

De plus, les écoles européennes agréées doivent se conformer aux conditions d'agrément qui peuvent être consultées sous le lien suivant :

<https://www.eursc.eu/fr/Accredited-European-Schools/About>.

Le programme d'orientation professionnelle du cycle secondaire (S2-S7) est consultable sous le lien suivant :

<https://www.eursc.eu/Syllabuses/2020-02-D-12-fr-1.pdf> .



## 1.4 EVOLUTION HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PLACE DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE AU LUXEMBOURG :

**16.08.1965**

### **CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRES (CPOS)**

A cette date fut créé le CPOS, service du ministère de l'Éducation nationale, avec entre autres pour objet d'organiser l'orientation scolaire et préprofessionnelle ainsi que le dépistage des enfants ayant un besoin d'enseignement spécial.

**14.10.1986**

### **AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le Conseil d'État constate que le CPOS n'a jamais été créé en tant que tel et que ses attributions ont été assumées dans le cadre du département « Orientation scolaire et services sociaux (DOSS) » fonctionnant auprès du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Le DOSS s'occupe alors de la coordination des SPOS, de l'orientation scolaire, de la constitution d'une documentation sur les études post-primaires, supérieures et universitaires, de l'octroi de prêts, de subsides et de bourses d'études, de la mise à la disposition de chambres pour étudiants et du contrôle des cantines scolaires. Le domaine d'action du CPOS devra être plus restreint.

(<http://www.conseil-etat.public.lu>)

**19.02.1987**

### **ÉTAT DES LIEUX PAR LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE**

Dans son rapport du 19 février 1987, la commission de l'éducation, de la culture, des sports et de la jeunesse observe que l'histoire de l'orientation au Luxembourg est antérieure à 1965.

Elle rappelle qu'en 1929 le législateur avait reconnu la nécessité d'offrir une orientation professionnelle adéquate aux élèves ayant suffi à l'obligation scolaire. En outre, elle précise que l'arrêté grand-ducal du 30 juin 1945 portant création de l'Office national du Travail sous la compétence du Ministre du Travail ainsi que l'arrêté ministériel du 2 février 1949 portant création du service de préorientation professionnelle auprès du ministère de l'Éducation nationale ont été la base à la législation de 1965.

**1.04.1987**

### **LOI PORTANT ORGANISATION DU CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRE**

(abrogée par la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant organisation du centre de psycho-social et d'accompagnement scolaires).

La loi de 1987 définit trois missions du Centre qui portent essentiellement sur l'orientation scolaire et professionnelle :

- 1) assurer la guidance psycho-pédagogique des élèves des enseignements secondaire et secondaire technique ainsi que des classes complémentaires, et de collaborer à l'orientation scolaire des élèves de la sixième année d'études primaires,
- 2) aider les étudiants lors du passage à l'enseignement supérieur tant dans le choix des études que dans celui de l'établissement d'enseignement, et de leur fournir au cours de leurs études l'assistance dont ils ont besoin,
- 3) faciliter aux jeunes le passage de l'école à la vie professionnelle.

**L'art. 2** détaille les tâches y liées telles que l'information des parents et élèves, la mise en œuvre d'une orientation scolaire et préprofessionnelle systématique et continue et d'assurer la collaboration avec les administrations et services publics concernés par la transition des jeunes de l'école à la vie active.

**L'art. 3** institue une commission nationale d'information et d'orientation scolaires et professionnelles chargée d'établir et d'activer les relations entre tous les acteurs impliqués.



**JUIN 2003**

**RAPPORT NATIONAL SUR LES POLITIQUES D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET DE CONSEIL : EXAMEN THÉMATIQUE D'INFORMATION, DE CONSEIL ET D'ORIENTATION DE L'OCDE**

Le rapport sur l'examen thématique donne une brève description de l'économie, du marché du travail et du système éducatif au Luxembourg et présente les modalités d'information et d'orientation au Grand-Duché. Une des principales recommandations du rapport est la création d'un organisme chargé de coordonner les services nationaux d'information et d'orientation professionnelles et d'élaborer une stratégie nationale en matière d'orientation professionnelle.

([https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/articles/2003/06/06brasseur.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/articles/2003/06/06brasseur.html))

**13.07.2006**

**COMMISSION NATIONALE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION**

L'article 3 de la loi du 13 juillet 2006 portant réorganisation du centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) institue la commission nationale d'information et d'orientation.

(<http://www.legilux.lu>)

**21.11.2008**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL ET DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES**

« Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie »

Cette résolution invite les États membres à renforcer le rôle de l'orientation dans le cadre des stratégies nationales d'éducation et formation tout au long de la vie et à appliquer des principes directeurs auxquels elle fait référence.

**30.07.2010**

**FORUM DE L'ORIENTATION**

Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a chargé en novembre 2007 le forum national de proposer un concept et une stratégie nationale de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie.

**27.02.2012**

**MAISON DE L'ORIENTATION**

Le 27 février 2012, la Maison de l'orientation a ouvert ses portes au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg-Ville (Place de l'Étoile).

**DÉCEMBRE 2013**

**LANCEMENT D'UNE POLITIQUE DE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE SCOLAIRE**

Le programme gouvernemental de 2013 institue parmi ses lignes directrices de la politique scolaire une offre scolaire diversifiée conduisant entre autres à la création d'écoles européennes et internationales publiques agréées suivant les recommandations du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

**01.10.2013- 27.11.2014**

**JOURNÉES D'ÉCHANGES**

Le SCRIPT, avec différentes parties prenantes, a organisé plusieurs journées d'échange sur l'orientation :

**01.10.2013** – Journée d'échange pour le régime préparatoire

**23.05.2014** – Journée des lycées sur l'orientation scolaire et professionnelle

**27.11.2014** – Journée d'échange avec les partenaires de l'éducation non-formelle

**22.01.2015**

**PROJET PILOTE « ORIENTATION » COORDONNÉ PAR LE SCRIPT**

À cette date, le SCRIPT a mis en place un projet invitant les services de la Maison de l'orientation et les lycées à collaborer à la mise en place des démarches d'orientation des lycées et du cadre de référence.

**04.03.2015**

#### **PROJET DE LOI AYANT POUR OBJET L'ORGANISATION DE LA MAISON DE L'ORIENTATION**

Le Conseil de gouvernement a décidé de déposer cette loi à la Chambre des députés le 4 mars 2015.

**22.06.2017**

#### **LOI AYANT POUR OBJET L'ORGANISATION DE LA MAISON DE L'ORIENTATION**

La Maison de l'orientation regroupe en un seul lieu les services de l'orientation scolaire et professionnelle. La loi détermine ses missions et crée un Service de coordination qui assure leur mise en œuvre, et crée par ailleurs un Forum orientation.

Modification de l'intitulé de la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant réorganisation du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) par l'intitulé suivant: « loi du 13 juillet 2006 portant organisation du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires » (CePAS).

**17.12.2019**

#### **PLAN DE FORMATION CAREERS EDUCATION AND GUIDANCE IN SCHOOLS (CEGS)**

Le Service de coordination de la Maison de l'orientation en collaboration avec la « Pädagogische Hochschule Niederösterreich » (PHNÖ) et l'Institut de Formation de l'Éducation nationale (IFEN) lance un plan de formation (éqv. 10 ECTS) pour soutenir les coordinateurs de l'orientation, dans la réalisation de leurs missions.

**11.02.2020-25.02.2021**

#### **JOURNÉES DE RÉFLEXION**

Le Service de coordination de la Maison de l'orientation organise plusieurs journées d'échange traitant des thèmes suivants :

- ✚ 11.02.2020 - L'orientation dans les classes inférieures de l'ESC et l'ESG
- ✚ 19.01.2021 - L'orientation dans les classes supérieures de l'ESC et l'ESG
- ✚ 25.02.2021 - Approches d'intégration de l'orientation dans les programmes scolaires

**31.05.2021**

#### **NOUVELLE ADRESSE ET OUVERTURE DU GUICHET UNIQUE DE LA MAISON DE L'ORIENTATION**

Le 31 mai 2021, la Maison de l'orientation ouvre ses portes au 29, rue Aldringen à Luxembourg-Ville.

Les huit services de la Maison de l'orientation, dont trois nouveaux, à savoir l'Agence de transition vers une vie autonome (ATVA), la cellule d'orientation du Service de la formation des adultes (SFA) et le Service information études supérieures du MESR offrent à partir du 31 mai 2021 une orientation tout au long de la vie.

À cette date, la Maison de l'orientation ouvre également son guichet unique composé de cinq guichets thématiques :

- ✚ Parcours scolaire
- ✚ Information jeunesse
- ✚ Études supérieures
- ✚ Univers des formations et métiers
- ✚ Formation pour adultes

Dès lors, les citoyens cherchant information et conseil dans le cadre de leur parcours d'études, formation ou professionnel peuvent y accéder sans rendez-vous.

**JUILLET 2021**

#### **RAPPORT D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DES DÉMARCHES D'ORIENTATION DES LYCÉES 2017-2020**

Le Service de coordination de la Maison de l'orientation établit un rapport d'analyse et d'évaluation des démarches d'orientation qui ont été documentées par les lycées sur une première période (2017 à 2020).

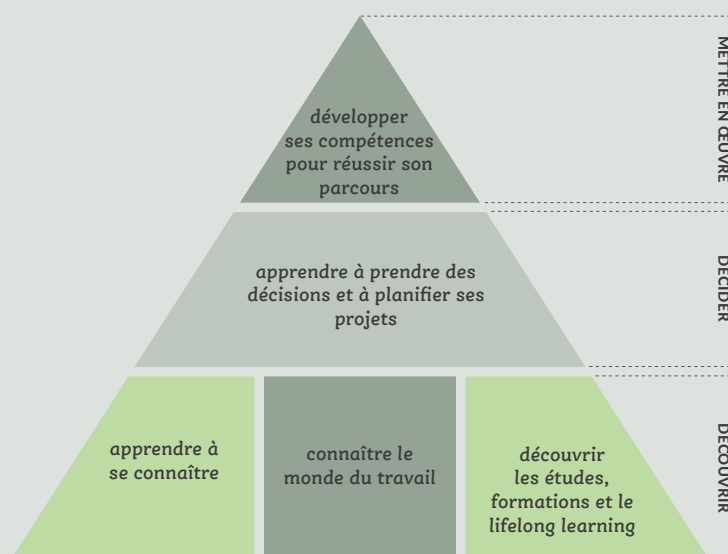


## 2. L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Dans le contexte de l'orientation scolaire et professionnelle, nous nous référons à la définition élaborée par le « Forum Orientation » en 2010 et non aux seuls moments de transition, respectivement de choix qui ont lieu à certains moments du parcours scolaire. Celle-ci va également de pair avec le concept des compétences à s'orienter tout au long de la vie.

**« L'orientation se réfère à une série d'activités qui permettent au citoyen, à tout moment de sa vie, d'identifier ses capacités, ses compétences et ses intérêts, afin de prendre des décisions éclairées en vue du choix de ses études et formations ainsi que des activités professionnelles et ceci avec le souci conjoint de servir l'épanouissement de sa personne et le développement de la société »<sup>1</sup>**

## 2.1 LES COMPÉTENCES À S'ORIENTER TOUT AU LONG DE LA VIE <sup>2</sup>



### **CE SCHÉMA PYRAMIDAL, INSPIRÉ DE CADRES INTERNATIONAUX, COUVRE CINQ DOMAINES DE COMPÉTENCES ESSENTIELS À LA CONCEPTION DES PARCOURS ÉDUCATIFS ET PROFESSIONNELS DES ÉLÈVES.**

Les compétences à s'orienter tout au long de la vie constituent un principe directeur de l'orientation scolaire et professionnelle. Elles doivent faire partie intégrante de tout curriculum et transparaître dans les objectifs d'apprentissage des disciplines scolaires.

L'idée même des compétences à s'orienter tout au long de la vie repose sur un constat fondamental, celui de la multiplicité des parcours de formation et de carrière et de la complexité du monde du travail depuis ces vingt dernières années. Le développement de la compétence à s'orienter tout au long de la vie auprès des individus constitue une des réponses essentielles face à ces défis.

Les compétences à s'orienter tout au long de la vie portent sur toute une gamme de compétences qui procurent aux individus et aux groupes des moyens structurés de recueillir, analyser, synthétiser et organiser les informations sur les formations, les métiers et sur la connaissance de soi. Ils portent aussi sur les compétences nécessaires pour prendre des décisions et entreprendre des transitions <sup>3</sup>.

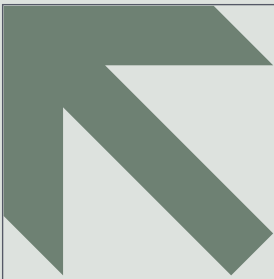
L'orientation scolaire et professionnelle au sein des lycées ne se limite donc pas à la préparation des élèves à prendre des décisions appropriées à un moment donné. Les lycées aident également les élèves à développer les capacités dont ils ont besoin pour trouver leur chemin dans des moments de transitions tout au long de leur vie, pour maîtriser les processus de décision et pour faire face aux changements.

Ils veillent, pour cela, à offrir un accès et des possibilités d'apprentissage adaptés à l'âge et à la situation (de vie) de l'élève, afin de favoriser le développement des compétences à s'orienter tout au long de la vie.

Les trois domaines de compétences constituant le **socle** de la pyramide forment la base de connaissances requises avant la prise de décision. Elles comprennent les compétences en matière d'autoréflexion et de recherche nécessaires à l'exploration de ces trois domaines de compétences. Dans le domaine « apprendre à se connaître », le travail sur l'identité et la construction d'une image de soi positive joue un rôle fondamental en vue de toute décision scolaire et professionnelle : l'élaboration d'un projet d'orientation scolaire et professionnel cohérent et durable est en effet une projection de cette image de soi dans l'avenir de l'élève.

<sup>2</sup> Les compétences à s'orienter tout au long de la vie correspondent au concept européen des Career management skills.

<sup>3</sup> Vuorinen, Watts 2014 : ELGPN Policy Briefing Développement des politiques d'orientation tout au long de la vie : Un kit de ressources européen.



La **partie centrale** porte sur la composante méthodologique de la prise de décision, la compréhension des processus de développement personnel et l'acquisition des compétences en matière de prise de décision.

Le **sommet** de la pyramide fait référence aux compétences du 21<sup>ème</sup> siècle nécessaires pour réussir les transitions et les parcours ultérieurs. Celles-ci sont résumées par les compétences clés suivantes :

- ✓ La compétence en multilittératie ;
- ✓ La compétence de soi ;
- ✓ La compétence transformatrice ;
- ✓ La compétence sociale.<sup>4</sup>

La compétence réflexive fait également partie des compétences clés. Elle correspond surtout au milieu de la pyramide « apprendre à prendre des décisions et à planifier ses projets ».

Le socle et la partie centrale représentent ainsi le réel « processus d'orientation » : rassembler les informations nécessaires sur soi-même, le monde du travail et les possibilités de formation, y réfléchir, les approfondir au cours du processus et les intégrer dans ses décisions. Ils contiennent également les 3 objectifs ancrés dans l'article 12 de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées, à savoir :

#### **LA DÉMARCHE D'ORIENTATION MISE EN ŒUVRE PAR LES LYCÉES ET ADAPTÉE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DE SA POPULATION SCOLAIRE VISE :**

- ✓ 1. à informer sur le système scolaire et les voies de formation, y incluses les possibilités d'études supérieures tant au Luxembourg qu'à l'étranger ;
- ✓ 2. à faire connaître le monde socio-économique, en particulier le marché de l'emploi ;
- ✓ 3. à développer les compétences permettant de prendre les décisions sur les voies de formation à choisir et d'élaborer un projet d'études personnel.

Le développement des compétences visées par le sommet de la pyramide va au-delà du processus d'orientation stricto sensu. Néanmoins, certains éléments de ces compétences sont indispensables à la maîtrise et à la réussite des phases de transition.

## **2.2 LES TRANSITIONS**

**Nous entendons par « transitions », les phases clés de chaque étape scolaire où chaque élève est amené à prendre les décisions concernant son ordre d'enseignement, sa voie de formation ou ses études. Ces phases se caractérisent par une incertitude et de grands bouleversements, souvent non linéaires, suite à une rupture avec une forme de vie antérieure. La transition nécessite ainsi un soutien individuel plus important, surtout pour les jeunes dits à risque.**

De manière générale, le développement des compétences à s'orienter tout au long de la vie permet à l'élève de faire face aux transitions qu'il rencontre dans son parcours individuel. La transition a lieu, si possible, moyennant un soutien ou accompagnement individuel de la part des acteurs compétents au service de l'élève.

La préparation systématique des transitions et des choix prévus dans les parcours scolaires forme une partie intégrante de l'orientation scolaire et professionnelle. En même temps, il est important de veiller à l'accueil et au soutien des élèves qui intègrent nouvellement un lycée, une voie scolaire ou qui font face à des ruptures ou à des changements de parcours imprévus (voir annexe II - Types et moments de transition dans le système scolaire public).

<sup>4</sup> Pour de plus amples informations veuillez consulter le descriptif des compétences clés élaboré par le SCRIPT sous <https://curriculum.lu/vvcc>.

## 2.3 LES MISSIONS DE L'ORIENTATION

Dans le contexte de l'orientation, qui est conçue comme processus tout au long de la vie, l'éducation nationale a un rôle prépondérant en ce qui concerne l'obligation à rendre aptes les élèves et à les soutenir à faire leurs choix scolaires, universitaires, professionnels, mais aussi personnels.

On distingue **4 missions qui contribuent au développement des compétences à s'orienter tout au long de la vie et à la préparation des phases de transition. Elles ne suivent pas nécessairement une chronologie et une hiérarchisation prédéfinie<sup>5</sup>** :

### ▼ 1. Analyser

La mission « analyser » a pour but de clarifier et de faciliter l'orientation du jeune. L'analyse aide à explorer et structurer la problématique (au besoin, en utilisant des outils de diagnostic en collaboration avec des services spécialisés), ceci en se focalisant sur le centre du questionnement et en définissant les objectifs à atteindre. Il est important d'explorer toutes les ressources disponibles pour clarifier le chemin à prendre.

### ▼ 2. Informer

Le premier but de l'information est de transmettre du savoir, en donnant de nouvelles informations et en complétant le savoir de l'élève. Ensuite, on veille à une bonne compréhension de ce savoir.

### ▼ 3. Prise de décision (tout au long de sa vie)

Par « prise de décision », on entend des processus qui permettent aux élèves de mener une réflexion sur leurs compétences physiques, mentales et cognitives et leurs talents en vue du choix d'une profession ou d'une voie de formation.

Cette mission aide à mettre en exergue le projet personnel, tout en prenant en compte les facteurs externes influençant le choix de formation et de profession. Elle aide l'apprenant à prendre en considération des alternatives et à prendre des décisions éclairées concernant son chemin de formation, tout en veillant aux facteurs motivationnels et émotionnels qui influencent ces choix, notamment les avis et décisions de promotion.

### ▼ 4. Accompagner

Par accompagnement, on entend le fait de faire partie d'un processus de développement des compétences à s'orienter tout au long de la vie à moyen ou à long terme, ceci de façon professionnelle en donnant du feedback et en incitant l'individu à se connaître et à se guider soi-même. Ceci implique l'encouragement à la découverte du monde professionnel, le développement de nouvelles compétences ainsi que la transmission de ces compétences.

Les 4 missions servent de référence pour assurer la dimension globale de l'orientation. Néanmoins, pour le référencement des activités, une répartition selon les compétences à s'orienter tout au long de la vie paraît plus évidente.

<sup>5</sup>

d'après :  
Bundesministerium  
für Bildung und  
Frauen Österreich,  
Berufsorientierung /  
IBOBB [www.schule.at](http://www.schule.at)



# 3. LA DÉMARCHE D'ORIENTATION DES LYCÉES

## 3.1 DÉFINITION

La démarche d'orientation constitue une des sept démarches<sup>6</sup> du lycée dans le cadre du développement scolaire. Elle vise à<sup>7</sup>:

- ✓ 1. informer sur le système scolaire et les voies de formation, y incluses les possibilités d'études supérieures tant au Luxembourg qu'à l'étranger ;
- ✓ 2. faire connaître le monde socio-économique, en particulier le marché de l'emploi ;
- ✓ 3. développer les compétences permettant de prendre les décisions sur les voies de formation à choisir et d'élaborer un projet d'études personnel.

La démarche d'orientation fait également partie intégrante de l'identité du lycée, partagée et vécue dans la communauté scolaire. Les actions de toute la communauté scolaire sont documentées dans la démarche d'orientation et en accord avec le présent cadre de référence.

Elle consiste en un plan d'action qui répond aux standards minima définis par le présent cadre et dont se dote chaque lycée.

<sup>6</sup>  
1. L'organisation de l'appui scolaire ;  
2. L'encadrement des enfants à besoins spécifiques/particuliers ;  
3. L'assistance psycho-scolaire des élèves ;  
4. L'orientation des élèves ;  
5. La coopération avec les parents d'élèves ;  
6. L'intégration des TIC ;  
7. L'offre périscolaire.

<sup>7</sup>  
Art. 12 de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées



## 3.2 ÉLABORATION DE LA DÉMARCHE D'ORIENTATION

Chaque lycée élabore une démarche d'orientation qu'il documente par le biais du système « edvance ». Cette documentation lui permet de planifier et de mettre en œuvre sa démarche.

En premier lieu, et en s'appuyant sur les règles de la gestion de projets, une analyse de la situation au lycée est réalisée. Pour y parvenir, le lycée a à sa disposition différents outils, notamment son offre scolaire, sa charte, le relevé de ses projets, l'organisation scolaire, mais aussi une analyse de sa population scolaire et de ses besoins inclus dans le « rapport lycée ».

Dans le système « edvance », les activités d'orientation en place dans chaque lycée sont inscrites dans le « formulaire DO ». Par la suite, la situation est évaluée et, le cas échéant, de nouvelles actions sont planifiées afin de compléter l'offre du lycée.

Afin de pouvoir travailler de façon durable, il est recommandé à la cellule d'orientation de faire des descriptifs des différentes actions et de les reprendre dans la démarche d'orientation.

Dans un esprit de gestion de la qualité, les actions et la démarche seront évaluées et adaptées régulièrement, par exemple sur base de critères de qualité (voir annexes du présent cadre).

## 3.3 DOCUMENTATION DE LA DÉMARCHE D'ORIENTATION

La documentation de la démarche d'orientation d'un lycée comprend les informations renseignées via l'outil « edvance ». Son contenu porte sur :

### 3.3.1 LA POPULATION D'ÉLÈVES


- ✓ L'offre scolaire du lycée
- ✓ Les caractéristiques de la population d'élèves (fournies par le SCRIPT)
- ✓ Les parcours scolaires des élèves (fournies par le SCRIPT)
- ✓ Les besoins spécifiques de la population d'élèves (fournies par le SCRIPT)

### 3.3.2 L'ORGANISATION ET LES PRIORITÉS DU LYCÉE DANS LE DOMAINE DE L'ORIENTATION (à renseigner via le système « edvance » depuis l'espace « profil de l'orientation »)

- ✓ L'orientation dans le profil/ la charte de l'école
- ✓ La composition de la cellule d'orientation
- ✓ La coopération des différents services et acteurs de l'école en matière d'orientation
- ✓ L'attribution des tâches et des décharges pour l'orientation
- ✓ La stratégie pour l'acquisition et l'échange de connaissances sur l'orientation scolaire et professionnelle (stratégie de formation, introduction de nouveaux acteurs d'orientation à leurs tâches, organisation des informations, mise à disposition de guides et de ressources partagés en interne...)
- ✓ Les projets en relation avec l'orientation (projets d'établissement, projets d'innovation pédagogique,...)
- ✓ Les partenaires du lycée (cf. points 3.4.4 et 3.4.5 du présent cadre)
- ✓ L'organisation des disponibilités des enseignants-orientateurs et des services respectifs pour conseiller et accompagner les élèves
- ✓ Le ou les moyens prévus pour permettre aux élèves de documenter leurs expériences, réflexions et étapes clés de leur processus d'orientation (port-folio, carnet d'orientation, dossier électronique...)
- ✓ etc.

### 3.3.3. LES PROCÉDURES ET ACTIONS DU LYCÉE DANS LE DOMAINE DE L'ORIENTATION

- ✓ Pour chaque action réalisée par cycle scolaire, un formulaire est complété tout en faisant correspondre l'action en question aux cinq domaines



de compétences énumérés sous le point 2.1<sup>8</sup> et aux cinq champs d'action énumérés sous le point 3.4.

Le formulaire renseigne sur :

- le descriptif de l'action,
- les élèves visés (ex. tous les élèves, à besoins spécifiques, en risque de décrochage scolaire, etc.)
- les classes visées,

✓ L'évaluation des actions réalisées

Le coordinateur de l'orientation du lycée assure que la démarche d'orientation soit encodée dans le système « edvance » et rendue accessible à la communauté scolaire et au Service de coordination de la Maison de l'orientation. La documentation est mise à jour régulièrement, au moins une fois par an.

### **3.4 CINQ CHAMPS D' ACTIONS<sup>9</sup>**

Afin de garantir que les mesures tendent à :

- ✓ répondre aux besoins des jeunes ;
- ✓ toucher tous les élèves, tout au long de leur scolarité ;
- ✓ être portées par l'ensemble des membres de la communauté scolaire ;
- ✓ s'ancrer durablement dans le profil et l'offre du lycée.

Les mesures sont identifiées à l'aide de cinq champs d'actions énumérés ci-dessous. Une mesure peut être intégrée dans plus d'un de ces champs d'actions.

Les professionnels en orientation disposent de mesures spécifiques qui sont reprises sur une plateforme d'échanges et d'information professionnelle en ligne et gérée par le Service de coordination de la Maison de l'orientation.

#### **1. Les activités curriculaires**

Chaque lycée organise des activités au sujet de l'orientation qui ont lieu à l'intérieur de la grille horaire sous forme de :

- ✓ tutorat ;
- ✓ cours à option ;
- ✓ activités dans les branches traitant les aspects de la vie en société, du monde économique, des formations scolaires et/ou universitaires, la place de l'élève dans ceux-ci, ainsi que les activités qui favorisent les compétences à s'orienter tout au long de la vie et les compétences clés ;
- ✓ recours à un carnet d'orientation ou portfolio pendant tout le parcours scolaire de l'élève. Il est recommandé, afin de le soutenir dans ses choix d'orientation. Cette documentation permet à l'élève de recueillir et d'illustrer ses activités, expériences, réflexions et évaluations. Elle peut également servir de support pour les entretiens avec les parents.
- ✓ etc.<sup>10</sup>

#### **2. Les activités extracurriculaires**

Chaque lycée organise des activités au sujet de l'orientation en dehors de la grille horaire sous forme de :

- ✓ activités para- et périscolaires ;
- ✓ préparation, mise en œuvre et évaluation de visites ;
- ✓ préparation, mise en œuvre et évaluation de stages ;
- ✓ etc.<sup>11</sup>

#### **3. Le partenariat avec les parents d'élèves**

L'influence des parents dans les choix de leurs enfants est d'une grande importance. Ainsi, chaque lycée doit intégrer dans sa démarche d'orientation

<sup>8</sup> cf. définition « Les compétences à s'orienter tout au long de la vie » page 13.

<sup>9</sup> adapté selon : Leitfaden Berufsorientierung, Gütersloh, Bertelsmannstiftung, 2012.

<sup>10</sup> D'autres exemples d'activités sont disponibles sur la plateforme d'échanges destinée aux professionnels de l'orientation.

<sup>11</sup> Cf. note en bas de page no. 10.

l'information et la consultation des parents, ceci dans le cadre des échanges prévus par la loi, les règlements et les instructions en vigueur. D'autre part, des stratégies supplémentaires sont développées au sein de l'établissement afin de mettre en place un partenariat avec les parents, en se donnant les moyens d'offrir le meilleur encadrement possible pour l'enfant.

Les mesures suivantes contribuent à un bon partenariat avec les parents d'élèves :

- information des parents sur les étapes et mesures d'orientation ;
- rencontres régulières avec une même personne (ex. régent ou tuteur ; remise des bilans) afin de créer une relation de confiance (cette personne devrait si possible rester la même au-delà d'une année scolaire afin de créer un climat de confiance) ;
- entretiens entre enseignant(s) ou tuteur(s) de l'élève, l'élève et ses parents permettant à l'élève d'exposer ses progrès et projets, si possible sur base de son portfolio et de décider des prochaines étapes ;<sup>12</sup>
- exercices impliquant les parents : par exemple sur l'image de soi – l'image d'autrui ; invitations des parents afin de présenter leurs métiers) ;
- etc.<sup>13</sup>

#### 4. Le partenariat avec le monde économique

Afin de pouvoir faire des choix éclairés, les élèves doivent entrer en relation avec le monde professionnel. Il est donc important de promouvoir et d'encourager activement la participation à des stages d'orientation et des visites, ainsi que d'ouvrir l'école et d'accueillir des partenaires dans les lycées. Le lycée doit investir dans ses réseaux et veiller à informer et intégrer les partenaires le mieux possible tout en leur donnant un feedback sur les actions organisées et mises en œuvre.

Dans le cadre de la découverte du monde du travail, les stages en entreprise revêtent une importance particulière.

Leur importance pour les choix de vie des élèves a été établie par plusieurs études, notamment lorsque les stages suivent une première phase d'exploration (connaissance de soi, recherches sur les métiers et l'évolution du monde du travail et délimitation des domaines d'intérêt).

Les stages permettent aux élèves de découvrir les environnements professionnels et les diverses facettes d'un métier. Les résultats de l'auto-réflexion et les idées sur les entreprises et métiers sont mis à l'épreuve et complétés. Ils contribuent également à la connaissance de soi, à la construction de l'identité, à la stimulation de l'autonomie et à la mise au point des projets d'avenir. Les expériences vécues peuvent aider les élèves à (re)trouver la motivation pour poursuivre leurs projets scolaires et/ou professionnels.

Dans cette perspective, les lycées encouragent tous les élèves, indépendamment de leur niveau et voie d'enseignement, à acquérir des expériences dans le cadre de stages en entreprise. Une préparation, un accompagnement et un suivi de qualité sont organisés aussi bien pour les stages facultatifs que pour les stages obligatoires.

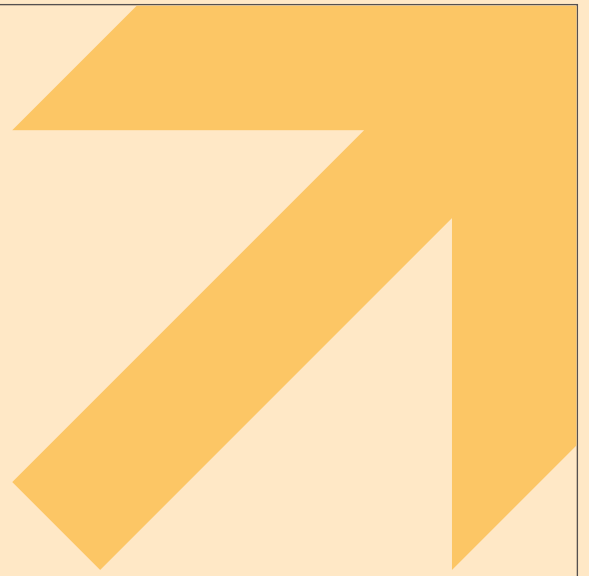
Ces expériences sont valorisées et intégrées dans le processus d'orientation de l'élève.

#### 5. Autres partenariats

Chaque école dispose d'un réseau de partenaires, entre autre pour les questions de l'orientation. Ce réseau peut inclure, à côté des services de la Maison de l'orientation, les différents centres de compétences impliqués dans l'éducation ou l'accompagnement des élèves du lycée, ainsi que des associations, institutions ou services publics ou privés permettant d'apporter une plus-value à l'orientation de l'élève, que ce soit par l'information, le conseil, l'orientation ou l'accompagnement de celui-ci. Le lycée entretient une coopération étroite avec les interlocuteurs des écoles fondamentales dans le cadre de leurs travaux d'orientation.

<sup>12</sup> à l'instar des « KEL-Gespräche » en Autriche

<sup>13</sup> Cf. note en bas de page no. 8.



# 4. IMPLICATION DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

## 4.1 « WHOLE SCHOOL APPROACH »

L'orientation des élèves est une priorité de l'école, c'est la raison pour laquelle tous les services spécialisés, tous les enseignants ainsi que la direction veillent à y pourvoir en gardant en mémoire que chaque élève évolue à son propre rythme et en fonction de ses besoins et objectifs spécifiques personnels.

Le lycée favorise une approche différenciée et individuelle soutenue par la communauté scolaire et veille à ce que chaque élève puisse être accompagné dans son développement et son projet personnel. Dans ce contexte, il est primordial de tenir compte, non seulement du bagage intellectuel et culturel, mais également du cycle de vie dans lequel l'élève se trouve afin d'établir une vue d'ensemble de sa situation et de la conception qu'il a de lui-même. Par conséquent, les décisions du jeune concernant son projet scolaire et professionnel ne doivent pas uniquement être prises en fonction

de ses résultats et intérêts, mais doivent veiller à ce que le projet soit adapté à son propre écosystème.

Le cadre pédagogique en matière d'orientation vise à prendre en compte les besoins des élèves et assurer que les encadrants (notamment les cellules d'orientation) soutenus par l'ensemble de la communauté scolaire, disposent des moyens nécessaires pour mettre en œuvre l'approche globale d'orientation propre à leur lycée.

Chaque interlocuteur des élèves est sensibilisé à la nécessité que les élèves puissent développer une image de soi positive et au respect de soi et d'autrui (empowerment).

Par ailleurs, afin de contrecarrer les stéréotypes en genre dès le plus jeune âge, l'école se doit aussi de compter parmi ses missions fondamentales celle de garantir l'égalité des chances entre filles et garçons. À cet effet, le principe de neutralité en genre fait partie intégrante des concepts de travail des enseignants et des orienteurs à tous les niveaux de l'orientation scolaire et professionnelle.

## **4.2 CELLULE D'ORIENTATION**<sup>14</sup>

Le directeur de lycée met en place, au sein de son lycée, une cellule d'orientation qui est composée d'au moins deux membres du personnel enseignant, d'au moins deux membres du personnel éducatif ou psycho-social et d'au moins un enseignant du régime préparatoire au cas où celui-ci est offert par le lycée.

Elle peut être complétée par le directeur du lycée jusqu'à un nombre maximal de 10 personnes parmi le personnel énuméré ci-dessus ainsi que les membres de la direction. Les travaux de la cellule d'orientation peuvent également être soutenus par le personnel administratif du lycée. Sa composition, son rôle et ses missions sont connus auprès de la communauté scolaire.

La direction veille à ce que les membres de la cellule d'orientation et toute autre personne impliquée dans la mise en œuvre de la démarche d'orientation disposent de ressources et plages horaires communes suffisantes pour pouvoir accomplir les tâches prévues par le présent cadre.

La cellule d'orientation est chargée de la mise en œuvre de la démarche d'orientation scolaire et professionnelle selon le cadre de référence. La disponibilité de ses membres est portée à la connaissance des élèves et des enseignants. Dans le cas où le lycée peut attribuer des locaux distincts à sa cellule d'orientation, toute la communauté scolaire trouve alors en un lieu précis conseils et informations en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

De par sa nature, l'orientation scolaire et professionnelle est étroitement liée à d'autres défis transversaux que rencontrent les lycées (décrochage scolaire, inclusion des élèves nouvellement arrivés ou à besoins spécifiques, digitalisation et éducation aux médias et éducation au développement durable). La cellule d'orientation les intègre également dans ses missions dans la limite de son domaine de compétence. Elle coopère le cas échéant étroitement avec les services spécialisés du lycée. Certains de ces défis sont susceptibles d'enrichir le travail d'orientation avec les élèves.

Les membres de la cellule d'orientation sont encouragés dans leur mission et dispensés d'autres tâches par la direction des lycées pour pouvoir suivre des modules de formation continue en relation avec leurs besoins de développement professionnel d'au moins 8 heures par an. Le Service de coordination de la Maison de l'orientation développe des plans de formation à l'attention des cellules d'orientation et continue à élargir l'offre de formations continues en collaboration avec l'Institut de formation de l'Éducation nationale.



## 4.3 COORDINATEUR DE L'ORIENTATION <sup>15</sup>

Le directeur du lycée désigne parmi les membres de la cellule un coordinateur dont la tâche est de coordonner l'orientation et la cellule d'orientation.

Il est le correspondant et la personne de contact pour la Maison de l'orientation dans le lycée. Il assure aussi l'analyse et la conception de la démarche d'orientation.

Le coordinateur de l'orientation participe à au moins une réunion de concertation par an avec le Service de coordination de la Maison de l'orientation, convoquée par ce dernier.

La formation « Careers education and guidance in schools » proposée par le Service de coordination de la Maison de l'orientation soutient les coordinateurs dans la réalisation de leurs missions.

### 4.3.1 PROFIL GÉNÉRAL

**Le coordinateur de l'orientation :**

- se porte volontaire ;
- fait le lien entre la démarche d'orientation et les missions transversales du lycée, notamment celles qui sont en lien avec l'inclusion et l'intégration de l'ensemble des élèves ;
- est membre de la cellule d'orientation ;
- est perçu comme partenaire de la direction du lycée et agit comme porte-parole en matière de l'orientation vis-à-vis de la direction et de la communauté scolaire ;
- dispose des disponibilités nécessaires pour assurer les tâches décrites ci-dessous<sup>16</sup>
- profite des formations continues proposées s'il ne dispose pas d'expérience en orientation au préalable.

<sup>15</sup>

Art.12 de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées

<sup>16</sup>

C.à.d décharges nécessaires pour les enseignants ; pour les membres PSE, la mission de la coordination n'entrave pas l'assurance des missions du SePAS et du SSE.

**PROFIL DES COMPÉTENCES :<sup>17</sup>**

**Savoirs, aptitudes et attitudes du coordinateur de l'orientation par rapport :**

AU PUBLIC CIBLE	AU PROCESSUS	À L'ENVIRONNEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET ÉDUCATIF	À L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	À SOI-MÊME
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ connaît le profil et la population d'élèves de son lycée ainsi que les besoins qui en découlent ;</li> <li>→ connaît les études actuelles sur la situation des jeunes au Luxembourg / la génération actuelle des élèves ;</li> <li>→ connaît les besoins des jeunes dans les processus de transition et les facteurs influant sur les choix de vie et ceux liés au risque d'exclusion scolaire, y compris les théories de la personnalité ;</li> <li>→ connaît les facteurs de risque relatifs au décrochage scolaire ;</li> <li>→ connaît les besoins des différents publics cibles pour garantir leur intégration et leur inclusion scolaires ;</li> <li>→ comprend le jeune comme acteur de ses choix.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ a des compétences en matière de travail d'équipe, d'organisation, de communication, de l'accompagnement de processus de développement scolaire (change management) et de gestion de projets ;</li> <li>→ sait communiquer avec les acteurs scolaires et les partenaires externes et piloter des réunions et processus d'échanges ;</li> <li>→ connaît les critères de qualité et les facteurs de réussite ;</li> <li>→ connaît les méthodes pédagogiques pour développer les compétences à s'orienter tout au long de la vie des élèves .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ a le savoir requis, en fonction du public du lycée, sur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ l'orientation,</li> <li>↳ le système scolaire,</li> <li>↳ le chemin vers les études supérieures,</li> <li>↳ le développement du monde du travail (au Luxembourg),</li> <li>↳ le lifelong learning (son importance et le cas échéant ses offres),</li> <li>↳ les caractéristiques de carrières/ parcours, biographies, transitions dans le 21<sup>e</sup> siècle.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ connaît le cadre légal de l'orientation au sein du lycée ainsi que le cadre de référence ;</li> <li>→ connaît les partenaires de l'orientation scolaire et professionnelle au Luxembourg et le cas échéant dans la Grande Région (Chambres professionnelles, services et partenaires de la MO, associations spécialisées...);</li> <li>→ connaît les sources d'information ;</li> <li>→ a l'aperçu des tâches, missions et projets des collègues contribuant à l'orientation et au développement des compétences à s'orienter tout au long de la vie des élèves de son lycée ;</li> <li>→ connaît l'IFEN et son site Internet pour pouvoir consulter l'offre de formations proposées aux orienteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ est conscient de son rôle, ses missions et leurs limites ;</li> <li>→ a une approche réflexive par rapport à son propre parcours scolaire, sa socialisation et ses valeurs ;</li> <li>→ a une approche sensible à la diversité et aux besoins des jeunes en risque d'exclusion scolaire ;</li> <li>→ est ouvert au développement personnel et professionnel et à la recherche d'informations ;</li> <li>→ connaît sa déontologie professionnelle.</li> </ul>

<sup>17</sup> Professionell beraten: Kompetenzprofil für Beratende in Bildung, Petersen, Schiersmann, Weber, 2014.

Beruf und Beschäftigung. Nfb, Universität Heidelberg ; Schiersmann et al (Hg) 2014

NICE Handbuch für die wissenschaftliche Aus- und Weiterbildung von Beratern in Bildung, Beruf und Beschäftigung, Träger des „Network for Innovation in Career Guidance and Counselling in Europe (NICE)“, Christiane Schiersmann, 2014.

Être conseiller dans une Cité des métiers, Réseau des Cités des métiers, 2009.

### 4.3.2 TÂCHES

#### Le coordinateur de l'orientation :

- ✓ convoque et préside les réunions de la cellule d'orientation ;
- ✓ coordonne la mise en œuvre de la démarche d'orientation ;
- ✓ détermine et évalue les besoins en orientation au lycée ;
- ✓ attribue les tâches aux autres membres de la cellule d'orientation ;
- ✓ a accès à la « plateforme d'échanges » destinée aux professionnels d'orientation, contribue à l'échange d'informations sur cette plateforme et gère les accès pour les membres de sa communauté scolaire ;
- ✓ participe à des formations continues portant sur l'orientation scolaire et professionnelle ;
- ✓ est la personne de référence ;
  - pour les membres de la communauté scolaire pour les questions au sujet de l'orientation (communication interne) ;
  - pour la Maison de l'orientation (communication externe) ;
  - pour les autres partenaires (autres lycées, chambres professionnelles, etc.) (communication externe).

#### Les tâches sont clairement définies :

- ✓ les tâches du coordinateur par la direction ;
- ✓ les tâches des membres de la cellule par la direction et le coordinateur ;
- ✓ les tâches des acteurs au lycée (services sociaux-éducatifs, enseignants, etc.) dans le domaine de l'orientation par la direction et la cellule d'orientation.

### 4.3.3 RECOMMANDATIONS

Pour assurer un travail d'orientation de qualité et selon les standards prévus par le présent cadre, la cellule et les personnes chargées de l'orientation au sein des lycées (régents, tuteurs, coachs assurant un accompagnement individuel ou en groupe, ainsi que des entretiens avec les parents, etc.) doivent disposer du soutien de la communauté scolaire et de ressources nécessaires (ex. décharges, poste dédié au moins partiellement à l'orientation).

Dans le cas où le coordinateur revêt aussi la fonction d'orienteur, les éléments du profil correspondant s'ajoutent à celui-ci.

## 4.4 ORIENTEUR

### 4.4.1 PROFIL GÉNÉRAL

#### L'orienteur :

- ✓ se porte volontaire ;
- ✓ peut faire partie des différents acteurs professionnels du lycée (corps enseignant, SePAS, service éducatif, etc.) ;
- ✓ peut, mais ne doit pas nécessairement être un membre de la cellule d'orientation ;
- ✓ doit avoir une certaine expérience professionnelle ;
- ✓ est disponible pour s'occuper des élèves en quête d'informations et de conseil ;
- ✓ est l'interlocuteur des élèves et des parents, ainsi que des acteurs scolaires ;
- ✓ s'engage à se former en continu afin de pouvoir répondre aux besoins et questionnements des élèves ;
- ✓ suit les formations continues proposées s'il ne dispose pas d'expérience en orientation au préalable.



**PROFIL DES COMPÉTENCES :<sup>18</sup>**

**Savoirs, aptitudes et attitudes de l'orienteur par rapport :**

AU PUBLIC CIBLE	AU PROCESSUS	À L'ENVIRONNEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET ÉDUCATIF	À L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	À SOI-MÊME
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ a le sens de l'empathie et de service auprès des élèves ;</li> <li>→ se doit d'être objectif et ouvert vis-à-vis des élèves et des différentes voies scolaires et de formations ;</li> <li>→ est flexible, en-dehors des cours assurés dans ses présences à l'école (selon les besoins des élèves) ;</li> <li>→ a des notions de base en psychologie de développement ;</li> <li>→ connaît les études actuelles sur la situation des jeunes au Luxembourg (Bildungsbericht, jeunes NEETS, jeunes décrocheurs,...) ;</li> <li>→ connaît les besoins des jeunes dans les processus de transition et les facteurs influant sur les choix de vie et ceux liés au risque d'exclusion scolaire, y compris les théories de la personnalité ;</li> <li>→ connaît les besoins des différents publics cibles pour garantir leur intégration et leur inclusion scolaires ;</li> <li>→ comprend le jeune comme acteur de ses choix.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ a le sens de l'équipe pour le travail dans la cellule d'orientation ;</li> <li>→ a les compétences requises en communication (écoute active, coaching, questions,...) ;</li> <li>→ s'informe sur et applique les méthodes pédagogiques pour développer les compétences à s'orienter tout au long de la vie des élèves ;</li> <li>→ connaît les critères de qualité et facteurs de réussite en matière d'orientation ;</li> <li>→ incorpore une approche authentique et ouverte ;</li> <li>→ propage une approche différenciable ;</li> <li>→ sait créer un climat de confiance et de respect mutuel dans un contexte interculturel, marqué par des différences entre les milieux sociaux, les stéréotypes en genre, les aptitudes et les besoins spécifiques éventuels ;</li> <li>→ est conscient des différentes idées et concepts autour des choix de vie et cherche à créer une base de compréhension mutuelle dans le dialogue sur l'orientation scolaire et professionnelle de l'élève (interculturalité) ;</li> <li>→ soutient l'élève lors de la recherche de ses propres réponses et choix de vie ;</li> <li>→ est ouvert à plusieurs solutions possibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ a le savoir requis, en fonction du public du lycée sur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ l'orientation,</li> <li>↳ le système scolaire,</li> <li>↳ le chemin vers les études supérieures,</li> <li>↳ le développement du monde du travail (au Luxembourg),</li> <li>↳ le lifelong learning (son importance et le cas échéant ses offres),</li> <li>↳ les caractéristiques de carrières/parcours, biographies, transitions dans le 21<sup>e</sup> siècle.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ connaît le cadre légal de l'orientation au sein des lycées ainsi que le cadre de référence ;</li> <li>→ connaît les offres et partenaires importants par rapport à sa mission et ses tâches ;</li> <li>→ connaît les sources d'information importantes par rapport à sa mission et ses tâches ;</li> <li>→ connaît les personnes-ressources et les processus liés à l'orientation au sein de son lycée ;</li> <li>→ connaît l'IFEN et son site Internet pour pouvoir consulter l'offre de formations proposées aux orienteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ est un praticien réflexif ;</li> <li>→ est conscient de son rôle, ses missions, ses compétences et leurs limites ;</li> <li>→ a une approche réflexive par rapport à son propre parcours scolaire, sa socialisation et ses valeurs ;</li> <li>→ a une approche sensible à la diversité et aux besoins des jeunes en risque d'exclusion scolaire ;</li> <li>→ poursuit activement son développement personnel et professionnel et à la recherche d'informations ;</li> <li>→ connaît sa déontologie professionnelle.</li> </ul>

#### 4.4.2 TÂCHES

##### L'orienteur :

- ✓ fait des recherches en matière d'orientation ;
- ✓ sert d'intermédiaire pour l'élève avec les acteurs internes et externes en orientation ;
- ✓ est en contact et se concerta avec la cellule d'orientation ;
- ✓ fait des visites en classe et d'autres actions qui sont retenues dans la démarche d'orientation du lycée ;
- ✓ a de bonnes connaissances des systèmes scolaires et veille à garder ces informations à jour ;
- ✓ est présent lors des entretiens d'orientation avec les élèves et leurs parents et/ou représentants légaux ;
- ✓ participe à la mise en œuvre de la démarche d'orientation ;
- ✓ participe à des formations continues portant sur l'orientation scolaire et professionnelle.

#### 4.4.3 RECOMMANDATIONS

Il est recommandé de prévoir des orienteurs pour les cas de figure suivants (en fonction de l'offre scolaire du lycée) :

- ✓ Passage fondamental-secondaire
- ✓ Classes inférieures
- ✓ Transitions
- ✓ Réorientation
- ✓ Classes supérieures (+BTS)
- ✓ Voie de préparation
- ✓ Classes CIP et COP
- ✓ Formation professionnelle
- ✓ Classes d'accueil (ACCU, CLIJA et CLIJAA)
- ✓ Classes d'insertion
- ✓ Élèves à besoins spécifiques
- ✓ Autres classes ou voies de formations spécifiques à l'établissement scolaire.

La décharge prend en compte le volume de travail. La direction veille à ce que la répartition des décharges ORIEN dont elle dispose soit optimisée afin que les orienteurs puissent accomplir au mieux les tâches qui leur incombent.

La direction prévoit également des plages horaires communes pour la coordination avec la cellule d'orientation au lycée.

#### 4.4.4 MÉTHODOLOGIE

Afin de garantir la qualité des activités et dispositifs en orientation, les travaux de l'orienteur se réfèrent à une méthodologie qui prend en compte aussi bien les avancées scientifiques en orientation, les recommandations européennes et les bonnes pratiques recensées sur le terrain au niveau national et international.

Cette méthodologie comprend les techniques de recueil et d'analyse des besoins, d'information, de conseil et d'accompagnement, de développement de compétences et d'évaluation. Elles sont adaptées et s'adressent à une personne individuelle, un groupe, une classe ou des populations plus grandes.

La plupart de ces techniques font essentiellement appel à des connaissances en sciences humaines et sociales (psychologie clinique et du développement, sciences cognitives, sciences éducatives, pédagogie, gestion de l'information/documentation, communication).

La gestion de projet, les pratiques collaboratives ainsi que le développement de la qualité permettent de gérer de façon durable les activités et dispositifs mis en œuvre.

Des formations continues, des référentiels et ressources didactiques sont mis à disposition des orienteurs à travers une plateforme en ligne auprès du Service de coordination de la Maison de l'orientation qui leur permet de s'approprier la méthodologie de travail en orientation.

## **4.5 RÉGENT**

D'après le Règlement grand-ducal du 1er juin 1994, fixant la tâche et les attributions des régents de classe dans les établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique, le régent a pour tâches :

- ✓ une mission pédagogique ;
- ✓ une mission de coordination ;
- ✓ les relations avec le SePAS ;
- ✓ les relations avec les parents ;
- ✓ des charges administratives.

Les relations avec le SePAS et les parents démontrent particulièrement l'importance du rôle du régent en matière d'orientation. En règle générale, la cellule d'orientation peut soutenir et conseiller les régents dans l'accompagnement des élèves en matière d'orientation. Par conséquent, les régents, la communication avec les régents et leur accompagnement individuel des élèves, doivent être considérés dans la démarche d'orientation.

## **4.6 ENSEIGNANT**

Chaque enseignant contribue à l'exécution des missions des lycées. En matière d'orientation, il est à l'écoute de ses élèves, leur donne des feedbacks constructifs et encourageants et, le cas échéant, les met en lien direct avec les personnes de la cellule d'orientation, ou les autres orienteurs. En outre, il veille à intégrer les aspects de la vie en société, du monde économique, des formations scolaires et/ou universitaires, la place que l'élève y occupe, ainsi que les activités qui favorisent les compétences à s'orienter tout au long de la vie et les compétences clés dans son enseignement. Il encourage également les élèves à découvrir, en dehors des cours, le monde du travail et à faire d'autres expériences, par exemple : bénévolat et engagement civique, apprentissage non formel, réseaux et projets, stages et jobs vacances, etc.

## **4.7 MEMBRES DES SERVICES PSYCHO-SOCIAUX ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES (SEPAS) ET DES SERVICES SOCIO-ÉDUCATIFS (SSE)**

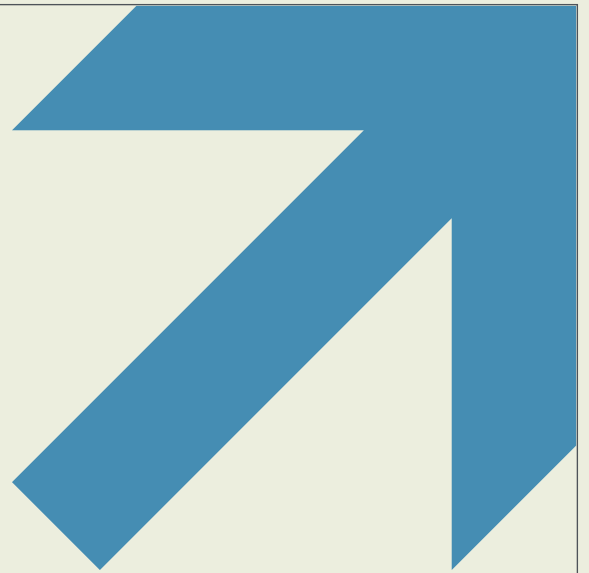
Au moins deux membres du personnel de ces services participent aux travaux de la cellule d'orientation. Leur intervention au sein de la cellule d'orientation est spécifique, telle que décrite dans le « cadre de référence commun pour l'accompagnement psycho-social et l'offre périscolaire dans les lycées ».

Les agents des SePAS peuvent assurer un accompagnement individuel de l'élève et compléter les missions d'analyse et de prise de décision des cellules d'orientation, entre autres en appuyant leurs pratiques de conseil sur l'usage de tests standardisés et valides.

Par conséquent, en matière d'orientation, le personnel psycho-social intervient dans le cadre des consultations psycho-sociales, les questions liées à l'orientation faisant souvent partie intégrante de ces consultations. Il peut également conseiller le coordinateur ou la cellule d'orientation grâce à ses connaissances méthodologiques et en conduite d'entretien, à son expertise en matière de psychologie de développement et ses expériences pratiques acquises en matière d'orientation.

Le « cadre de référence commun pour l'accompagnement psycho-social et l'offre périscolaire dans les lycées » (aux pages 22 et 46) précise également que le personnel psycho-social et éducatif contribue au processus éducatif en orientation en proposant des mesures d'aide au développement des compétences transversales, y compris les compétences à s'orienter tout au long de la vie.

Le personnel des SSE contribue, dans le cadre de l'animation socio-éducative (offre périscolaire et participation des jeunes) également aux mesures de développement des compétences transversales. Outre les prestations directes aux élèves (en individuel et/ou en groupe) le personnel des SePAS possède expérience et compétence pour la conception de la démarche globale en orientation scolaire et professionnelle au lycée.



# 5. PILOTAGE DES DÉMARCHES D'ORIENTATION

## 5.1 DÉVELOPPEMENT DU CADRE DE RÉFÉRENCE :

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 25 juin 2014 portant organisation des lycées, le cadre est élaboré par le Service de coordination de la Maison de l'orientation, en collaboration avec les parties prenantes de la Maison de l'orientation et le SCRIPT et est arrêté par le Ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions.

Le cadre de référence est évalué tous les cinq ans et mis à jour par le Service de coordination de la Maison de l'orientation, ayant entendu les parties prenantes de la Maison de l'orientation et les coordinateurs de l'orientation des lycées. Il est soumis de nouveau au Ministre.

## 5.2 PILOTAGE DES DÉMARCHES D'ORIENTATION

### 5.2.1 LA CELLULE D'ORIENTATION

La démarche d'orientation et son évaluation restent un processus continu étant donné que les membres de la cellule remplissent chacun des formulaires dont les informations doivent être revues et remises à jour régulièrement.

L'utilisation du dispositif « edvance » dédié à la documentation de la démarche d'orientation, notamment par des membres de la cellule d'orientation, est sous la responsabilité du coordinateur.

Concernant les activités d'orientation, leur évaluation par les parties prenantes est favorisée par une bonne coopération interétablissement, à travers par exemple :

- ✚ des enquêtes auprès des élèves et du corps enseignant,
- ✚ des échanges informels.

Pour les questions relatives à la démarche d'orientation, vous pouvez vous adresser à :

**Monsieur Mike ENGEL**  
Directeur  
Service de coordination  
de la Maison de l'orientation  
[Mike.engel@m-o.lu](mailto:Mike.engel@m-o.lu)

### 5.2.2 LE SERVICE DE COORDINATION DE LA MAISON DE L'ORIENTATION

Le Service de coordination de la Maison de l'orientation reçoit les documentations des démarches d'orientation élaborées par les lycées, conformément aux dispositions du présent cadre, sous le point 3, afin :

- ✚ d'en évaluer la conformité formelle,
- ✚ de pouvoir estimer les besoins des lycées à l'adresse des services de la Maison de l'orientation.

#### ÉCHÉANCIER 2022-2027



**juin 2022**

Publication et entrée en vigueur du cadre de référence révisé



**Septembre - Décembre 2022**

Documentation de la mise à jour des DO dans le système Edvance 2.0



**Janvier 2023 - Juin 2026**

Mises à jour annuelles, analyses et entrevues SCMO



**Juin 2026 - Janvier 2027**

Synthèse des DO et consultations en vue de la révision



**2027**

Publication du cadre de référence actualisé



# 6. LA MAISON DE L'ORIENTATION ET SES PARTIES PRENANTES

## 6.1 LA MAISON DE L'ORIENTATION :

29, rue Aldringen  
L-1118 Luxembourg  
B.P.2926 Luxembourg  
Tél. 8002-8181  
[info@m-o.lu](mailto:info@m-o.lu)  
[maison-orientation.public.lu](http://maison-orientation.public.lu)



**MAISON DE  
L'ORIENTATION**

Deng Schoul. Däi Beruff. Deng Zukunft.

La Maison de l'orientation est une administration de l'État qui regroupe en un seul lieu des acteurs publics actifs dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle. L'action de la Maison de l'orientation s'adresse à tout citoyen cherchant conseil au niveau de son orientation scolaire et professionnelle en vue d'identifier ses capacités, ses compétences et ses intérêts, de prendre des décisions éclairées en vue du choix de ses études et formations, ainsi qu'au regard de ses projets professionnels.

Le citoyen peut bénéficier d'un premier entretien sans rendez-vous et dans le respect de l'anonymat, tous les jours de 10h à 17h.

- ✚ Entrée 29, rue Aldringen  
sans rendez-vous
- ✚ lundi au vendredi  
10h00 à 12h00  
13h00 à 17h00

**LES SERVICES DE LA MAISON DE L'ORIENTATION<sup>19</sup> PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE SOLLICITÉS DIRECTEMENT POUR CONVENIR D'UN CONSEIL EN ORIENTATION, À SAVOIR :**

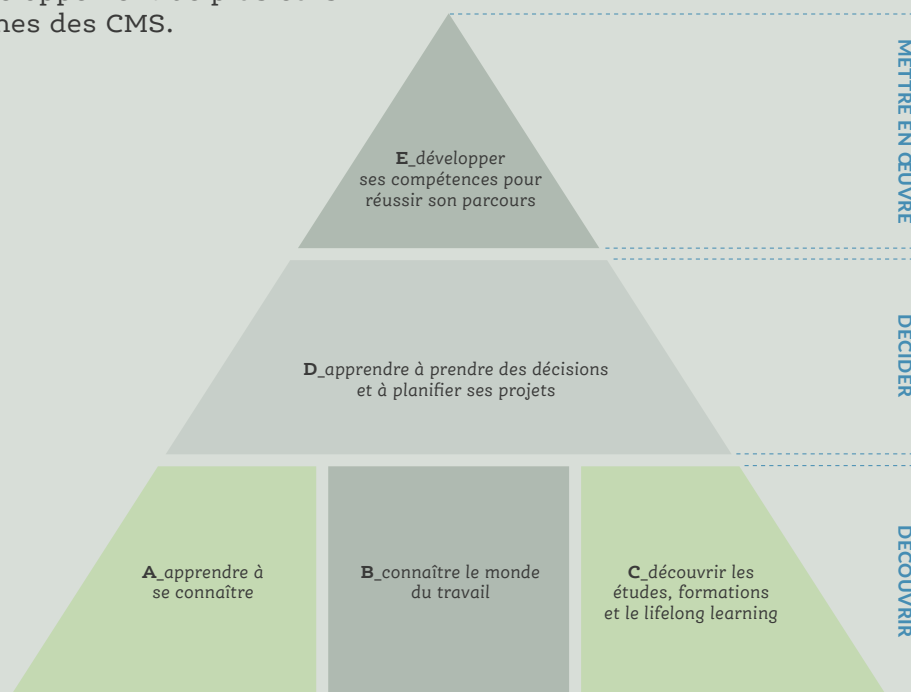
- ✚ Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS)
- ✚ Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM)
- ✚ Service information études supérieures du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR)
- ✚ Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP) - Région Centre
- ✚ Service national de la jeunesse (SNJ), Antenne locale Luxembourg
- ✚ Agence pour la transition vers une vie autonome (ATVA)
- ✚ Service de la Formation des adultes (SFA)
- ✚ Euroguidance

- ✚ Entrée rue Philippe II  
du même bâtiment  
sur rendez-vous
- ✚ lundi au vendredi  
8h00 à 12h00  
13h00 à 17h00

<sup>19</sup>

**PARTENAIRES ET SOURCES  
D'INFORMATIONS DES LYCÉES.  
OFFRES DES SERVICES PRÉSENTS DANS  
LA MAISON DE L'ORIENTATION**

N.B. Différentes offres ou partenaires peuvent contribuer au développement de plusieurs domaines des CMS.



**A\_APPRENDRE À SE CONNAÎTRE**

**CePAS - Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires :**

- Accompagnement psychologique, psychothérapeutique, social, éducatif et en psychomotricité
- CDI: bibliothèque, testothèque

**B\_CONNAÎTRE LE MONDE DU TRAVAIL**

**ADEM - Orientation professionnelle :**

- BIZ: visites individuelles et en classe
- Présentation monde des métiers et des professions
- Apprentissage: information et inscription

**C\_DÉCOUVRIR LES ÉTUDES, FORMATIONS ET LE LIFELONG LEARNING**

**SFA - Service de la formation des adultes :**

- Orientation, information et conseil pour adultes
- Brochures, guidance et inscription pour les offres de la formation des adultes et université populaire

**MESR - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :**

- Plateforme mengstudien.lu
- Foire de l'Étudiant
- Publications et présentations
- Information et conseil (guichet à la Maison de l'orientation)
- Présentations pour lycées
- Aide financière

**SECAM - Service de la scolarisation des enfants étrangers :**

- Information et testing des élèves nouvellement arrivés au Luxembourg ou ayant suivi un curriculum autre que le plan d'études et les programmes de l'enseignement fondamental et secondaire public luxembourgeois
- Conseil en orientation
- Médiation interculturelle

**ES - Service de l'Enseignement secondaire :**

- Information, conseils et brochures par rapport à l'enseignement secondaire (présence au guichet unique de la Maison de l'orientation)



## D\_APPRENDRE À PRENDRE DES DÉCISIONS ET À PLANIFIER SES PROJETS

**ATVA - Agence pour la transition vers une vie autonome :**

- Conseil, information et accompagnement pour jeunes à besoins spécifiques âgés de 15 à 29 ans

**SNJ - Service National de la Jeunesse :**

- Conseil et Accompagnement
- Ateliers
- Stages de découverte
- Formations
- Service volontaire
- Foires : Dëng Zukunft, däin Wee

## 5 GUICHETS THÉMATIQUES

Dans un espace multi-partenarial d'accès libre et gratuit, il est possible de venir et revenir à différentes étapes de ses choix d'études, de formation ou de carrière. Il est composé de cinq guichets thématiques, à savoir :

- **Parcours scolaire :** offre scolaire des lycées, choix des sections, promotion, réintégration dans un lycée, conseils généraux sur l'enseignement secondaire, etc.
- **Études supérieures :** conditions d'accès, procédures d'inscription, reconnaissance des diplômes, formations supérieures, etc.
- **Formation pour adultes :** formations d'intérêt général, validation de ses expériences, reprise des études, mieux lire et écrire, intégration linguistique, etc.
- **Information jeunesse :** service volontaire, au pair, stages, job vacances, logement, santé, CV, démarches administratives (inscriptions), etc.
- **Univers des formations et métiers :** métiers, professions, premières expériences professionnelles, apprentissage, etc.

Une entrevue avec un ou plusieurs professionnels peut, le cas échéant être suivi d'un conseil en orientation approfondi.

## CENTRE D'INFORMATION PROFESSIONNELLE « BIZ »

Le Beruffsinformatiounszentrum (BIZ) ou Centre d'information professionnelle fait partie du Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP). Il propose gratuitement aux jeunes et adultes qui veulent choisir une formation initiale ou continue, ou qui envisagent une reconversion professionnelle ou un changement d'occupation, un large panel de médias dédiés à l'orientation.

Dans le BIZ, il est possible de consulter :

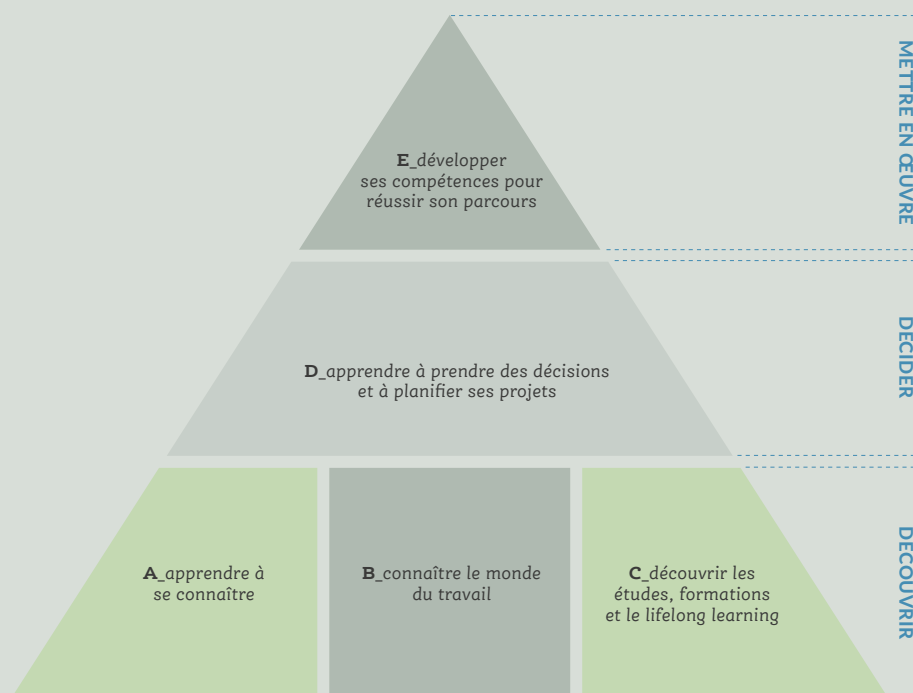
- des descriptifs de professions détaillant les tâches, les activités et les compétences et capacités exigées dans les différents secteurs économiques ;
- des livres, brochures, dépliants ou autres documentations ;
- des descriptions succinctes des professions ;
- des vidéos montrant sous forme de reportages le travail journalier dans de nombreuses professions, ainsi que les activités et conditions de travail y relatives ;
- des sites internet facilitant la recherche de la profession adéquate au moyen de tests d'intérêts professionnels.

## 6.2 ACTEURS DE L'ORIENTATION

Les offres des partenaires externes, ainsi que du matériel d'information sont mis à disposition sur la « plateforme d'échanges » de la Maison de l'orientation destinée aux professionnels de l'orientation.

### PARTENAIRES ET SOURCES D'INFORMATIONS DES LYCÉES. LES PARTENAIRES EXTERNES DES LYCÉES.

N.B. Différentes offres ou partenaires peuvent contribuer au développement de plusieurs domaines des CMS.



### A\_APPRENDRE À SE CONNAÎTRE

4motion asbl :

- Skillpass / RECTEC – apprendre à connaître ses « soft skills »

Chambre de Commerce, Luxembourg :

- Talent Check (élèves intéressés à entamer un apprentissage)

Chambre des Métiers Luxembourg & Chambre des Salariés Luxembourg :

- Basic check (5e)
- Matching dans le domaine de l'artisanat

### B\_CONNAÎTRE LE MONDE DU TRAVAIL

Chambre des Salariés, Luxembourg :

- Séances info (5e)
- Matinée apprentis
- Publications (ex. Droits et obligations de l'apprenti)

Chambre d'Agriculture :

- Informations métiers « verts »

Chambre des Métiers, Luxembourg :

- Matériel didactique artisanat HandsUp
- Cycle 4.1: Hallo Handwierk !

MEGA - Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes :

- Matériel didactique : rockmega
- Travail sans discrimination

FEDIL - The Voice of Luxembourg's Industry & Chambre de Commerce Luxembourg :

- Hello Future Roadshow, Informations, Kit pédagogique
- Étude « Les qualifications de demain »

Chambre de Commerce Luxembourg :

- Plateforme winwin.lu sur la formation professionnelle
- Ateliers relations écoles-entreprises

#### **Worldskills, Luxembourg :**

- Village des Métiers dans le cadre du Concours LuxSkills

#### **ANIJ - Agence Nationale pour l'Information des Jeunes :**

- Plateforme jobs et stages
- Service d'information

#### **Luxembourg Science Center :**

- Orientation: Science & Technologie

#### **IFSB - Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment :**

- Building generation (journées découverte, Building games)

#### **IMS Luxembourg & Care Luxembourg :**

- DayCare (à partir de 16 ans)
- Digital Challenges

#### **Jonk Entrepreneuren Luxembourg asbl :**

- Activités autour de l'entrepreneuriat, entre autres :
- Fit for life (14-16)
- My first entreprise (4e), mini-entreprise (15-19)
- Engineering Trainee days (16+)
- Job Shadow Day (16+)

#### **C DÉCOUVRIR LES ÉTUDES, FORMATIONS ET LE LIFELONG LEARNING**

#### **Institut Français du Luxembourg & A U.S. Department of State - Global Network Promoting U.S. Higher Education :**

- Information et conseil sur les études dans les pays respectifs

#### **Université du Luxembourg & INFPC - Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue :**

- Salon Unicareers.lu
- Open Day, Brochures, Q&A
- The Scienceens Lab
- Plateforme lifelong-learning.lu
- Observatoire de la formation

#### **ACEL - de Studentevertrieder - Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois :**

- Studieninfo (visites lycées)
- Action: «Student fir 1 Dag» (Vacance de Pâques)

#### **SCRIPT - Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques & SFP - Service de la formation professionnelle :**

- Schoulfoire Luxembourg

#### **D APPRENDRE À PRENDRE DES DÉCISIONS ET À PLANIFIER SES PROJETS**

#### **MCMC - Maison du Coaching Mentoring et Consulting :**

- M-Proj (Mentoring pour élèves en 2<sup>e</sup> par des professionnels)

#### **E DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR SON PARCOURS**

#### **Jobfirst :**

- application mobile pour créer son CV

#### **SCRIPT - Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques :**

- Compétence médiatique
- Compétences clés

#### **Jonk Entrepreneuren Luxembourg asbl :**

- Sustainable entrepreneurial schools
- Youth Start Challenges

#### **Agence nationale Anefore :**

- Europass – CV et portfolio
- Projets européens

#### **LTS - Luxembourg Tech School :**

- Luxembourg Tech Schools (12-19)

#### **WIDE - Women in Digital Empowerment :**

- Ateliers coding, compétences numériques
- Girls in digital



### 6.3 RESSOURCES

[Beruffer.anelo](#) est une base de données de fiches métiers.

La [plateforme d'échanges](#) à accès restreint, est destinée aux professionnels de l'orientation.

Le site [Menschoul.lu](#) présente une cartographie de l'offre scolaire.

L'IFEN est l'institut de l'éducation nationale offrent des formations et formations continues.

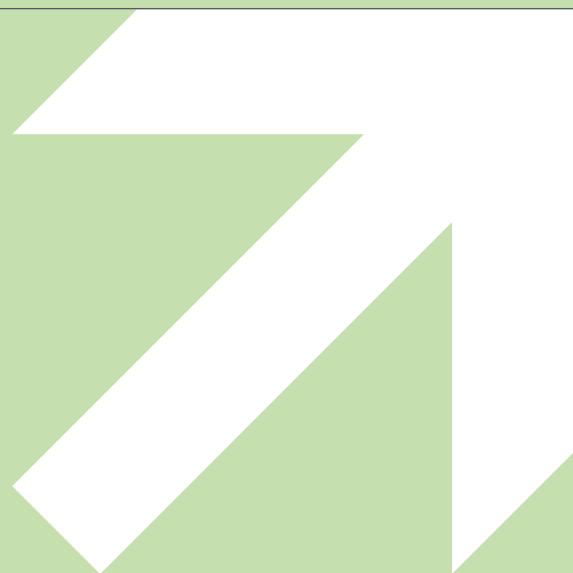
Le SCRIPT a pour mission de promouvoir, de mettre en œuvre et de coordonner dans l'ensemble du système éducatif luxembourgeois les initiatives et la recherche visant l'innovation pédagogique et technologique ainsi que le développement de la qualité au niveau du système éducatif et dans le domaine des pratiques pédagogiques.

Le site [Hey.snj.lu](#), dédié aux jeunes et professionnels, regroupe toutes les activités et offres de la Division Soutien à la transition vers la vie active du SNJ. Il met en valeur 3 grands axes: conseils, service volontaire et ateliers. De même, le catalogue de formations, destiné aux jeunes est accessible sur le site.

Le site [mengstudien.lu](#), du Service information études supérieures, propose une large sélection d'informations sur les études supérieures au Luxembourg et à l'étranger, sur les procédures d'inscription ainsi que sur les aides financières.

## 6.4 PUBLICATIONS

- ✓ Loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire  
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/08/29/a789/jo>
- ✓ Loi du 22 juin 2017 ayant pour objet l'organisation de la Maison de l'orientation  
<https://maison-orientation.public.lu/fr/publications/2019/loi-22-juin-organisation-mo.html>
- ✓ Loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées  
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n9/jo>
- ✓ Conclusions du FORUM Orientation  
<https://maison-orientation.public.lu/fr/publications/2021/conclusions-forum-orientation-2010.html>
- ✓ Cadre de référence commun pour l'accompagnement psycho-social et l'offre périscolaire dans les lycées, MENJE  
<https://men.public.lu/fr/publications/jeunesse/informations-generales/cadre-referance-accompagnement-psycho-social-offre-periscolaire.html>
- ✓ Le bilan de l'évaluation systémique de l'éducation au Luxembourg, ONQS  
[https://onqs.lu/wp-content/uploads/2020/09/ONQ\\_5114\\_20\\_Rapport-thematique-analyse-critique\\_web\\_single.pdf](https://onqs.lu/wp-content/uploads/2020/09/ONQ_5114_20_Rapport-thematique-analyse-critique_web_single.pdf)
- ✓ ELGPN Policy Briefing, Développement des politiques d'orientation tout au long de la vie: Un kit de ressources européen, Vuorinen, Watts, 2014.  
<http://www.elgpn.eu/publications/browse-by-language/french/developpement-des-politiques-d2019orientation-tout-au-long-de-la-vie-un-kit-de-ressources-europeen/>
- ✓ Être conseiller dans une Cité des métiers, Réseau des Cités des métiers, 2009.  
<https://www.reseaucitesdesmetiers.org/les-guides>
- ✓ Leitfaden Berufsorientierung, Praxishandbuch zur qualitätszentrierten Berufs- und Studienorientierung an Schulen, Verlag BertelsmannStiftung  
<https://www.bertelsmann-stiftung.de/de/publikationen/publikation/did/leitfaden-berufsorientierung-4>
- ✓ NICE Handbuch für die wissenschaftliche Aus- und Weiterbildung von Beratern in Bildung, Beruf und Beschäftigung, Träger des „Network for Innovation in Career Guidance and Counselling in Europe (NICE)“, Christiane SCHIERSMANN, 2014.  
[http://www.nice-network.eu/.cm4all/uproc.php/O/Publications/Inhalt%20Vollversion%20NICE%20Handbook.pdf?\\_id=16b2c601775&cdp=a](http://www.nice-network.eu/.cm4all/uproc.php/O/Publications/Inhalt%20Vollversion%20NICE%20Handbook.pdf?_id=16b2c601775&cdp=a)
- ✓ Professionell beraten: Kompetenzprofil für Beratende in Bildung, Beruf und Beschäftigung, Crina-Maria PETERSEN, Christiane SCHIERSMANN, Peter WEBER, Nfb, Universität Heidelberg, 2014.  
[https://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/52664/ssoar-2014-petersen\\_et\\_al-Professionell\\_beraten\\_Kompetenzprofil\\_fur\\_Beratende.pdf;jsessionid=12CA7A8A272A37B73B309FF6CB801392?sequence=1](https://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/52664/ssoar-2014-petersen_et_al-Professionell_beraten_Kompetenzprofil_fur_Beratende.pdf;jsessionid=12CA7A8A272A37B73B309FF6CB801392?sequence=1)
- ✓ Psychologie de l'orientation, Jean GUICHARD, Michel HUTEAU, Dunod, 2006.  
<https://www.dunod.com/sciences-humaines-et-sociales/psychologie-orientation>



# 7. ANNEXES

## I. ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE D'ORIENTATION : CRITÈRES DE QUALITÉ :

20

Berufs- und Studienorientierung. Erfolgreich zur Berufswahl - Materialien Nr. 165, S. 28ff.) Qualitätskriterien einer berufswahlkompetenten Schule in: D riesel-Lange et al. 2010,

Fragenkatalog und Online Tool Thüringer Berufswahlsiegel

Gütesiegel Berufsorientierung WIFI Berufsinformationszentrum 2019/20

IBOBB School Walkthrough. Schritte auf dem Weg der Umsetzung in der NMS, BMB 2016

Kriterienkatalog Erstzertifizierung "Schule mit vorbildlicher beruflicher Orientierung", BWS Schleswig-Holstein

Tools N.1 Quality-Assurance and Evidence-Base (QAE) Framework, ELGPN 2016

L'objectif de cette grille de critères de qualité est d'informer et d'encourager une réflexion sur la qualité de l'orientation scolaire et professionnelle au-delà des standards minima.

Elle précise quelques points du cadre de référence sans pour autant qu'elle soit contraignante.

La grille a été établie sur base d'une comparaison de différentes références internationales<sup>20</sup>. La formulation des critères a ensuite été adaptée au contexte luxembourgeois.

### LES ABRÉVIATIONS SUIVANTES SONT UTILISÉES :

**CDS** = cellule de développement scolaire

**CO** = cellule d'orientation

**CROSP** = Cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle

**DO** = démarche d'orientation

**Orientation** = orientation scolaire et professionnelle des élèves

**CRITÈRES DE QUALITÉ POUR L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE DES LYCÉE :**

SUJET	CONFORMITÉ À LA LOI ET AU CROSP	DÉVELOPPEMENT AVANCÉ	EXCELLENCE
<b>Vision et organisation scolaires</b>			
<b>Vision de l'orientation et son intégration dans le profil et développement scolaires</b>	→ information intégrée dans la DO : lien entre la démarche d'orientation et le profil ou la vision scolaire	→ intégration des objectifs de l'orientation de manière directe ou indirecte dans le profil pédagogique ou la vision du lycée → lien systématique entre la CDS, la CO et la direction	→ orientation reconnue en tant que priorité du lycée et mission de tous les acteurs scolaires → importance accordée à l'orientation reflétée dans les discours (de la direction) vis-à-vis de la communauté scolaire et les actions du lycée
<b>Une culture scolaire encourageant le développement des intérêts et des talents</b>	→ développement selon les missions définies dans le CROSP, des compétences physiques, mentales et cognitives et leurs talents (prise de décision)	→ promotion active d'une culture scolaire valorisant les intérêts et talents de tous les élèves	→ dans le programme/les matières permettant aux élèves de poursuivre leurs intérêts propres (thématiques de présentations, de projets etc.)
<b>Démarche d'orientation : objectifs et mesures</b>	→ objectifs de l'orientation définis en fonction des besoins constatés → mesures d'orientation encodées dans « edvance »	→ activités liées aux objectifs formulés	→ objectifs précisés pour les différents cycles et voies scolaires
<b>Assurance et développement qualité</b>	→ DO consultation des données statistiques afin d'en dégager d'éventuels besoins ou pistes de développement → bilan annuel de tous les retours recueillis sur la mise en oeuvre de la DO avec conclusions de la CO et délibération de la CO sur les suites à donner	→ avis des personnes impliquées dans la mise en place des activités régulièrement recueillis → réflexion régulière sur l'utilité des mesures en vue des objectifs définis et adaptations éventuelles → en cas de besoin recours aux experts externes pour développer la DO	→ mesures pour apprécier directement ou indirectement l'impact des activités sur les compétences des élèves → attentes, suggestions et avis des élèves, des parents et du personnel du lycée régulièrement recueillis → représentants de toute la communauté scolaire impliqués dans la définition des objectifs de la DO
<b>Transparence et communication</b>  <b>INTERNE</b>	→ DO portée à la connaissance des élèves et des parents à la rentrée scolaire (art. 3 <sup>ter</sup> de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées)	→ DO connue par l'ensemble des enseignants → contribution des différents acteurs scolaires à l'orientation → (bref) reporting annuel ou semestriel à l'ensemble des acteurs scolaires → accès de toute la communauté scolaire à une présentation, un résumé ou une documentation de la DO	→ enseignants sensibilisés aux objectifs et enjeux de l'orientation → enseignants conscients de leur rôle, de leurs responsabilités (développement des compétences à s'orienter, encouragement à la découverte, feedback constructif) → accès pour intéressés à des ressources permettant d'enrichir leurs cours → dynamique d'échange et de coopération entre les acteurs scolaires



SUJET	CONFORMITÉ À LA LOI ET AU CROSP	DÉVELOPPEMENT AVANCÉ	EXCELLENCE
<b>Vision et organisation scolaires</b>			
<b>Transparence et communication</b>  <b>EXTERNE</b>	→ DO partagée avec le SCMO → DO complète par rapport aux contenus définis dans le cadre de référence	→ Rubrique sur le site web du lycée présentant ↳ la CO et les contacts en matière d'orientation ↳ les éléments et étapes clés de l'orientation → faits marquants en matière d'orientation partagés sur le site web et/ou les médias sociaux	→ projets innovateurs et exemples de bonne pratique du lycée mis en valeur dans la communauté pédagogique / le réseau des CO
<b>Concertation et gestion d'informations au sein de la CO</b>	→ concertations régulières au sein de la CO → définition et prise en compte des rôles et responsabilités en matière d'orientation dans la gestion du personnel du lycée (distribution des ressources, entretiens individuels etc.)	→ rythme des concertations adapté aux besoins des acteurs impliqués → résultats des concertations arrêtés par écrit, sauvegardés et mis à disposition des personnes concernées → stratégie de gestion et partage d'information (ex. listes e-mail, dossier commun etc.)	→ collecte structurée d'infos et de ressources → recueil connu, compris et consulté par tous ceux qui en ont besoin → collecte régulièrement revue, adaptée et développée → guides ou référentiels disponibles pour projets ou rôles plus complexes (ex. portfolio, coaching)
<b>Disponibilité de ressources</b>	→ suffisamment de ressources accordées pour réaliser les objectifs définis → CO dispose de ↳ locaux adaptés; ↳ ressources en temps; ↳ ressources matérielles pour réaliser les activités clés	→ Si nécessaire ou utile : nouveaux projets (pédagogiques, européens) et autres solutions créatives envisagées afin d'accéder à des ressources	→ allocation des ressources pour l'orientation guidée par une stratégie ou un concept pédagogique axé sur le processus de développement de l'élève



SUJET	CONFORMITÉ À LA LOI ET AU CROSP	DÉVELOPPEMENT AVANCÉ	EXCELLENCE
<b>Les activités et mesures d'orientation</b>			
Exploitation des 5 champs d'action : activités curriculaires et extra-curriculaires	→ La DO prévoit une complémentarité de mesures curriculaires et extra-curriculaires pour les élèves de toutes les voies scolaires	→ mesures prévues dans toutes les matières qui pourraient contribuer à l'orientation → aperçu écrit des activités actuellement réalisées dans le cadre des matières (+ des potentiels) → considération de cours à option contribuant à l'orientation → activités extracurriculaires prévues (ex. conférences, excursions, projets, entreprises, stages facultatifs...)	→ développement des CMS des élèves favorisé dans les différents aspects de la vie scolaire → intégration de plages horaires dédiées explicitement à l'orientation (par exemple en combinaison avec autres compétences transversales)
Exploitation des 5 champs d'action : Coopérations et partenaires extra-scolaires (monde du travail et "autres")	→ coopérations avec des partenaires externes intégrés dans la démarche et régulièrement évalués	→ Coopérations considérées ou établies avec ↳ les acteurs du monde professionnel (chambres, entreprises, associations professionnelles) ↳ les experts du monde politique et de la recherche ↳ les anciens élèves ↳ d'autres établissements scolaires ↳ des universités → les services de la MO → partenaires du monde associatif	→ Coopérations portant sur un large éventail de secteurs économiques, thématiques transversales, voies de formation / d'études supérieures pertinentes pour les élèves du lycée → plus-value pour les élèves systématiquement évaluée, adaptations introduites le cas échéant
Coopération avec les parents d'élèves	→ parents systématiquement informés sur la DO et les étapes d'orientation au cours du parcours scolaire de leur enfant → entretiens individuels et séances d'information organisés à l'attention des parents	→ conférences, soirées d'information ou webinaires permettant aux parents de se former en matière d'orientation (offre adaptée à la population du lycée et l'âge des élèves) → thématisation de différents aspects : système scolaire, voies de formation, évolution du marché du travail, comment soutenir son enfant etc. → invitation aux parents à découvrir les acquis de leur enfant (ex. portfolio, projets) → possibilité de demander des conseils par rapport à l'orientation → personnes de contact systématiquement portés à la connaissance des parents d'élèves	→ parents impliqués directement ou indirectement dans l'élaboration de la démarche d'orientation et la planification des activités → actions vis-à-vis des parents basées sur une réflexion sur l'interculturalité et les facteurs pouvant empêcher la participation de certains parents → dialogue en continu avec les parents sur le développement de l'élève et ses perspectives et projets → relation de confiance encouragée entre les parents et une personne de référence au lycée → consultation des parents d'élèves (jusqu'à un certain âge) de manière anticipée en cas de problèmes



SUJET	CONFORMITÉ À LA LOI ET AU CROSP	DÉVELOPPEMENT AVANCÉ	EXCELLENCE
<b>Les activités et mesures d'orientation</b>			
<b>Activités et mesures prévues pour tous les élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ mesures qui s'adressent à l'ensemble des élèves d'un cycle et permettant de développer les 5 domaines de compétences des CMS</li> <li>→ mesures spécifiques pour les élèves présentant des problèmes scolaires et nécessitant une réorientation</li> <li>→ mesures adaptées en faveur des élèves ayant des besoins spécifiques</li> <li>→ mesures adaptées en faveur des élèves des classes d'accueil et classes d'intégration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ possibilités concrètes pour chaque élève de développer les 5 domaines de compétences à s'orienter</li> <li>→ création d'environnements d'apprentissage favorables au développement des compétences transversales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ programme d'activités permettant de favoriser ces compétences à s'orienter de manière structurée et continue tout au long de la scolarité</li> <li>→ objectifs des différentes activités et structure du processus discutés avec les élèves</li> <li>→ progrès des élèves reconnus et discutés (autoévaluation, appréciation par autrui)</li> </ul>
<b>Documentation et réflexion</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ activités d'orientation, expériences et réflexions entamées avec les élèves, documentées dans le cadre d'un dossier personnel, carnet ou portfolio</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ fonction et plus-value du portfolio connues par les enseignants</li> <li>→ élèves encouragés à l'individualiser et en faire leur outil personnel</li> <li>→ présentation du portfolio (ou documentation similaire) aux parents, suivi d'une discussion commune</li> <li>→ valorisation des réflexions, productions et conclusions de l'élève auprès des parents</li> </ul>
<b>Mesures pour : apprendre à se connaître</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ soutenir les élèves à découvrir leurs propres intérêts, talents, attentes et potentiels (ex. réflexions biographiques, débriefing stages et projets, questionnaires, exercices en groupe, tests, entretiens etc.)</li> <li>→ demande d'un entretien / de conseil individuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ des entretiens individuels d'orientation sont prévus pour tous les élèves à certaines étapes clés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ accompagnement régulier permettant de travailler sur la connaissance de soi et d'intégrer de nouvelles expériences dans ses réflexions</li> </ul>

SUJET	CONFORMITÉ À LA LOI ET AU CROSP	DÉVELOPPEMENT AVANCÉ	EXCELLENCE
<b>Les activités et mesures d'orientation</b>			
<p>Mesures pour : <b>connaître le monde du travail</b></p>	<p>→ mesures permettant d'informer les élèves, aux moments adaptés de leur curriculum, sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ les différents métiers et professions</li> <li>↳ les secteurs économiques et leur développement (« secteurs d'avenir »)</li> <li>↳ les grandes tendances dans le monde du travail, les réalités de la vie professionnelle et les attentes des employeurs</li> <li>↳ la recherche d'emploi et les candidatures ainsi que le droit du travail</li> </ul> <p>→ informations adaptées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ à l'âge et au parcours scolaire de l'élève</li> <li>↳ ses questionnements actuels</li> </ul> <p>→ activités d'information complétées par une offre de conseils individuels</p> <p>→ intervenants tenus à utiliser un langage sensible au genre, d'éviter le recours à des clichés sur les professions typiques et atypiques et de soutenir que chaque métier et chaque profession peut être pour chacun et chacune (égalité des chances)</p>	<p>→ offre variée développant la connaissance de la société des différents environnements et profils professionnels intégrant par exemple : contacts avec ou intervention de professionnels, anciens élèves, étudiants et autres témoins, conférences, interviews de ses proches par rapport à leur travail / parcours professionnel, projets, stages de découverte, concours, ateliers, visites d'entreprises, d'institutions, de foires et de services etc.</p>	<p>→ expériences faites dans un contexte extra-scolaire valorisées et intégrées dans les réflexions en matière d'orientation voire un portfolio ou carnet d'orientation</p> <p>→ caractéristiques des carrières de professionnels du 21<sup>e</sup> siècle discutées avec les élèves (possibilités de faire évoluer leur parcours et importance des initiatives personnelles pour réaliser ces possibilités)</p>



SUJET	CONFORMITÉ À LA LOI ET AU CROSP	DÉVELOPPEMENT AVANCÉ	EXCELLENCE
<b>Les activités et mesures d'orientation</b>			
<p>Mesures pour : <b>découvrir les études, formations et le lifelong learning</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ activités permettant d'informer les élèves, aux moments adaptés de leur curriculum, sur               <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ les potentielles voies de formation</li> <li>↳ l'offre d'études supérieures</li> <li>↳ les événements, projets ou actions qui pourraient contribuer à leur orientation</li> <li>↳ l'importance du lifelong learning dans tous les secteurs économiques.</li> </ul> </li> <li>→ informations adaptées               <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ à l'âge et au parcours scolaire de l'élève</li> <li>↳ ses questionnements actuels</li> </ul> </li> <li>→ activités d'information complétées par une offre de conseils individuels</li> <li>→ intervenants sensibilisés à la diversité (c.f. point ci-dessus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ travail sur les choix éducatifs bien avant les phases de transition</li> <li>→ initiation précoce de l'élève et de ses parents aux critères de promotion et critères d'accès les concernant</li> <li>→ variété d'activités telles que :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ interventions de personnes externes et d'anciens élèves</li> <li>↳ excursions et visites de centres d'information ou d'établissements d'enseignement supérieur</li> <li>↳ projets et journées/matinées/soirées thématiques, év. dédiés à des sujets de recherche</li> <li>↳ foires</li> <li>↳ recherches accompagnés</li> <li>↳ participation à des analyses de potentiel, tests d'intérêt pertinents pour l'âge et le stade du projet de l'élève (participation aux offres de partenaires au Luxembourg – Basic Check, Talent Check etc.)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ attention particulière aux compétences spécifiques nécessaires pour poursuivre des études supérieures dans le(s) secteur(s) visé(s), dans le cadre des matières concernées</li> <li>→ Intégration des informations sur les développements académiques actuels dans les différentes matières scolaires</li> </ul>
<p>Mesures pour : <b>apprendre à prendre des décisions et planifier ses projets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Familiarisation des élèves avec les questions utiles / facteurs à considérer pour prendre de bonnes décisions</li> <li>→ Travail sur la reconnaissance et la considération de facteurs d'influence externe</li> <li>→ projets des élèves discutés pour voir s'ils correspondent aux intérêts, aptitudes et priorités de l'élève ; situation personnelle et environnement social pris en compte</li> <li>→ les différentes étapes nécessaires pour réaliser un projet sont discutées et le cas échéant, planifiées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ développement de la responsabilité et de l'autonomie des élèves systématiquement encouragé au sein du lycée (ex. implication des élèves dans la prise de décision, dans l'organisation des activités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ accompagnement et soutien intensifié pendant les phases de transition</li> <li>→ expériences dans le cadre de l'orientation systématiquement préparées et évaluées avec les élèves</li> <li>→ élèves systématiquement encouragés à formuler les principales conclusions tirées des expériences faites</li> </ul>

SUJET	CONFORMITÉ À LA LOI ET AU CROSP	DÉVELOPPEMENT AVANCÉ	EXCELLENCE
<b>Les activités et mesures d'orientation</b>			
Mesures pour : <b>développer ses compétences pour réussir son parcours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ mesures au niveau du lycée pour développer les compétences clés sociales, émotionnelles et cognitives</li> <li>→ sensibilisation sur l'importance de ces compétences dans le monde du travail</li> <li>→ préparation aux processus de recrutement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ différentes activités et projets permettant de développer ces compétences clés (ex. projets, mini-entreprises, "challenges")</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ dans le cadre de formations spécialisées : attention particulière accordée aux compétences spécifiques nécessaires pour réussir dans la vie professionnelle dans le(s) secteur(s) visé(s), dans le cadre des matières concernées</li> </ul>
<b>Le personnel contribuant à l'orientation des élèves</b>			
<b>Cellule d'orientation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ cellule d'orientation telle que prévue par l'article 12 de la loi modifiée du 25 juin 2004</li> <li>→ nominations des membres de la cellule respectant les lignes directrices de la loi modifiée du 25 juin 2004</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ rôles et tâches connus par l'ensemble du personnel contribuant à l'orientation, voire l'ensemble de la communauté scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ vision partagée et esprit d'équipe au sein de la CO activement favorisés</li> <li>→ recours régulier des enseignants et élèves aux offres d'information et de conseil</li> </ul>
<b>Développement des compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ participation des membres de la CO aux modules de formation continue d'au moins 8 heures par an en matière d'orientation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ formation en interne ou en externe suivie par les personnes contribuant à l'orientation afin de les outiller pour leurs activités (CO, régents, tuteurs/coaches, responsables de projets liés à l'orientation...)</li> <li>→ Possibilité de conseil interne ou externe en cas de questions ou difficultés</li> <li>→ mesures de formation choisies de manière générale en fonction des objectifs de la démarche, des besoins de développement constatés et des rôles et responsabilités des membres</li> <li>→ résultats des formations mutualisés parmi le personnel contribuant à l'orientation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ prérequis/compétences nécessaires pour accomplir les différents rôles ou tâches définis et comparés avec les profils actuels</li> <li>→ réflexion et soutien lors des changements de rôle vis-à-vis des élèves</li> <li>→ possibilités permettant aux enseignants impliqués dans l'orientation de faire des expériences dans le monde du travail ou rencontrer les acteurs</li> <li>→ accompagnement ou possibilité de supervision pour le personnel contribuant à l'orientation</li> <li>→ personnel et élèves bénéficient régulièrement de cette possibilité</li> </ul>

## II. TYPES ET MOMENTS DE TRANSITION DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE PUBLIC

Il convient de distinguer 3 types de transition :

### 1. Transitions prévues par le curriculum

- ✓ la transition dans le système européen de S1 vers S2 à travers le choix du latin en tant qu'option facultative en S2 et S3 ;
- ✓ la transition dans le système européen de S2 vers S3 à travers le choix d'ICT en tant qu'option facultative en S3 ;
- ✓ la transition de la classe de 5e de l'ESG vers une classe de 4G ou 4C, une classe de la formation professionnelle, une classe d'initiation professionnelle (CIP) ou un cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) ou autre (avec ou sans changement de l'établissement scolaire) ;
- ✓ la transition de la 5P vers une classe 5AD, une classe CIP/COP
- la transition dans le système européen de S3 vers S4 à travers le choix des options en S4 et S5 ;
- ✓ la transition de la classe de 4C vers une classe supérieure de l'ESC (choix d'une section), une classe supérieure de l'ESG (choix d'une section) ou une classe de la formation professionnelle (avec ou sans changement de l'établissement scolaire) ;
- ✓ la transition dans le système européen de S5 vers S6 à travers le choix des matières obligatoires, des options et de matières complémentaires ;
- ✓ la transition de la classe 1G ou 1C vers l'enseignement supérieur, le marché du travail ou un autre projet personnel (ex. volontariat, année sabbatique, etc.) ;
- ✓ la transition à la fin d'une formation professionnelle vers le marché du travail, une formation approfondie (ex. BTS), ou via des modules préparatoires vers l'enseignement supérieur.

Les mesures et activités permettant de préparer les élèves à ces moments de transition sont destinées, de manière obligatoire ou facultative, **à l'ensemble des élèves des classes concernées, en prenant en compte leurs besoins individuels.**

### 2. Transitions entrantes

- ✓ transition de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire ;
- ✓ élèves nouvellement arrivés au Luxembourg ;
- ✓ élèves issus d'un autre lycée ;
- ✓ élèves issus d'un autre système scolaire offert au Luxembourg (changement du système européen, du système international, du système germano-luxembourgeois ou d'une école privée vers le système luxembourgeois ou vice-versa) ;
- ✓ élèves nouvellement arrivés au lycée.

### 3. Transitions spécifiques

- ✓ les transitions en cours de cycle scolaire (ex. besoin de réorientation de l'élève au sein ou vers un autre lycée au Luxembourg ou à l'étranger au cours d'un cycle scolaire, vers une activité professionnelle, etc.) ;
- ✓ la transition d'une classe d'accueil vers une classe régulière, une classe d'insertion ou le bac international.



**ÉDITEUR**

Service de coordination  
de la Maison de l'orientation

**CLASSIFICATION**

Public

**VERSION**

2.0

**ISBN**

978-99959-1-331-1

**SOURCES**

Cadre de référence pour l'orientation  
scolaire et professionnelle (version  
mars 2019) établi par le Ministère de  
l'Éducation nationale, de l'Enfance  
et de la Jeunesse.

Bertelsmannstiftung (2012) : Leitfaden  
Berufsorientierung, München Bundesmi-  
nisterium für Bildung und Frauen :  
<http://www.schule.at>

**PROPRIÉTAIRE**

Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse